



BILAN FINAL MISSION ENERGIE

Période : NOVEMBRE 2020 – AVRIL 2022



*Bilan finalisé le lundi 25 avril 2022
Validé en comité de pilotage le 26/04/2022*



TERRITOIRE DE MONTAGNE • TERRITOIRE D'ÉNERGIE • TERRITOIRE DE PROJETS

Bilan Final – Mission Energie

Table des matières

Introduction	2
1. Les axes définis pour la mission energie	3
2. Cohérence territoriale.....	5
A. Organisation interne	5
B. Le projet de territoire, socle du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras	5
C. Le Plan climat air énergie territorial, une stratégie ambitieuse reconnue par les EPCI.....	8
D. Le programme et la stratégie LEADER	9
E. Le Contrat de transition écologique et solidaire.....	10
F. Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique	10
3. La mise en place de la mission energie sur le territoire.....	12
A. Gouvernance & organisation	12
B. La communication et la mobilisation	13
4. Analyse qualitative et quantitative des projets menés.....	17
A. Etat d’avancement global des missions	17
B. Leviers financiers mobilisés grâce à la mission énergie	18
C. Les projets financés par des primes CEE	19
D. Les projets liés à la gestion énergétique du territoire	22
E. Les projets liés à l’adaptation au changement climatique.....	24
F. Expérimentation de l’outil Trajectoire d’Adaptation au Changement Climatique des Territoires	45
G. La mise en place de démarche d’excellence telle que Cit’Ergie.....	47
5. Retour sur les freins rencontrés & leviers identifiés	51
Conclusion et perspectives	52
Table des actions présentées.....	54
Table des annexes.....	55



INTRODUCTION

Depuis la candidature en 2014 au programme TEPCV puis par la mission énergie adaptation aux changements climatiques mise en place des 2017 grâce au soutien de l'ADEME et malgré une vacance de poste de 10 mois en 2020, le PETR a su remobiliser autour de la thématique adaptation aux changements climatiques.

Avec cette mission mise en place de novembre 2020 à avril 2022 en lien avec l'ADEME, le PETR a souhaité continuer à coordonner, faire émerger, soutenir et accompagner les projets en lien avec l'énergie et l'adaptation aux changements climatiques ; La mission intégrée au pôle développement durable du PETR et a travaillé spécifiquement à l'émergence de projets des partenaires privés et publics pouvant prétendre aux certificats d'économie d'énergie (CEE) ; mais également à la coordination et à l'émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques et à la transition écologique en lien avec les programmes du LEADER et CTES du PETR, et à la mise en place d'actions comme le ciel étoilé et de temps de sensibilisation.

Après 18 mois d'un travail riche, comme ce bilan final le présente, au 30 avril 2022, se termine donc la dernière mission énergie et adaptation aux changements climatiques à ce jour.

Ce document a été réalisé par Manon TAING, chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique et validé par l'élue référente de la mission et par le Président du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras. Il expose une analyse interne de la mission énergie, qualitativement et quantitativement et s'attache à mettre en lumière ce qui a été fait, les résultats obtenus, les freins identifiés et les leviers identifiés.

Ce document de travail est réalisé sur mesure pour le territoire et se veut d'être autant que possible le reflet de l'expérience de l'action menée pendant toute la mission énergie.

Le bilan intermédiaire a été réalisé après une année de mise en œuvre. Ce bilan final complète donc le bilan intermédiaire avec les 6 mois supplémentaires de missions. Certaines parties sont communes. Elles sont identifiées par le pictogramme  à l'image d'un rappel de ce qui a déjà été noté dans le bilan intermédiaire.

Quelques éléments de contexte ayant abouti à la définition et mise en œuvre de cette mission :

2015 : le territoire du PETR est labellisé TEPCV

2017 : le territoire est à nouveau lauréat du TEPCV et s'engage dans la mobilisation des primes CEE pour les acteurs du territoire – Mise en place d'une mission énergie et adaptation aux changements climatiques intégrant la concertation citoyenne (co-lauréat avec le PNR du Queyras, la mission est portée conjointement entre les deux structures)

2018 : élaboration du PCAET à l'échelle du PETR, en mobilisant les trois intercommunalités dont deux de manière volontaire ; mobilisation des primes CEE

2019 : finalisation du PCAET, mobilisation des primes CEE. Fin de la mission énergie co-portée PETR-PNRQ

Fin 2020 : re mobilisation de la mission énergie pour 18 mois



1. LES AXES DÉFINIS POUR LA MISSION ÉNERGIE

Les principaux axes retenus pour la mission sont les suivants :

- l'accompagnement à l'émergence et au suivi opérationnel des actions et des projets liés aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
- la coordination et émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique en lien avec le programme LEADER et le CTES
- l'expérimentation de l'outil Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT)
- Développement de nouvelles démarches d'excellence sur le territoire du PETR dont « Cit'ergie ».

Détail des attendus pour la mission :

1 Accompagnement à l'émergence et au suivi opérationnel des actions et des projets liés aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

La chargée de mission assurera la mise en place et le suivi d'un partenariat afin de mobiliser les certificats d'économie d'énergie (CEE) sur le territoire. Elle sera chargée de l'animation, de l'émergence et du suivi opérationnel des actions et projets liés aux CEE pour les collectivités et partenaires du territoire.

2 Coordination et émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique en lien avec le programme LEADER et le CTES

2-1 Coordination et émergence des projets liés à la gestion énergétique du territoire

La chargée de mission coordonnera et accompagnera les projets sur la thématique « énergie » menés par les collectivités locales du territoire, leurs services dédiés, les citoyens et acteurs du territoire sous une ligne directrice : la gestion énergétique du territoire (espace public, bâtiments d'habitation et touristiques).

Cette gestion énergétique doit permettre aux collectivités, aux ménages et aux acteurs du territoire dont ceux du tourisme de maîtriser leurs dépenses énergétiques en adaptant ou en modifiant leur comportement (usage et gestion de l'énergie) et en incitant fortement à la rénovation efficace des bâtis.

2-2 Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire

Les territoires de montagne ont la particularité d'être très exposés aux effets du changement climatique et d'être très dépendant des activités touristiques. Elles représentent ¼ des dépenses énergétiques totales du PETR et constituent le premier secteur d'activité en termes d'emplois et de retombées économiques.

La chargée de mission, en lien avec le CTES et le programme LEADER, développera la résilience des activités socio-économiques du territoire pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique. Elle s'attachera à :

✓ Développer un modèle de territoire résilient en valorisant ses spécificités alpines

- Organiser des temps d'échanges entre collectivités, professionnels, offices du tourisme, citoyens, associations et scientifiques pour faire émerger de nouveaux modèles adaptés au changement climatique en territoire de montagne ;



- Mettre en place des coopérations intra et extra territoriales dédiées aux retours d'expérience pour inviter et s'inspirer des territoires dans la même situation que le pays/PETR
- S'appuyer sur les actions d'adaptation aux changements climatiques exemplaires et diversifiées en lien avec le tourisme, l'éco tourisme, le tourisme scientifique, le tourisme industriel et cela avec les partenaires afin de faire émerger une réelle dynamique et créer une plus-value pour le territoire.

✓ Valoriser le ciel étoilé sur les territoires du PETR

- Accompagnement des communes du PETR souhaitant mettre en œuvre et développer une politique de ciel étoilé visant à limiter les sources de pollution notamment l'éclairage public
- Lien avec les démarches déjà en cours sur le territoire notamment celle du Parc naturel régional du Queyras

✓ Accompagner les acteurs socio-professionnels et les collectivités vers plus de sobriété et d'efficacité dans leurs activités

- Renforcer la communication et l'accompagnement des acteurs socio-professionnels sur les aides disponibles et les dispositifs en vigueur en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
- Veille sur les programmes et dispositifs d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques au bénéfice des communes, des intercommunalités et du PETR

2-3 Expérimentation de l'outil Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT)

L'ADEME a développé la démarche TACCT composée de 3 volets : diagnostiquer les impacts ; construire les stratégies ; évaluer les actions. Au titre de l'expérimentation et de l'innovation en matière d'évaluation des actions d'adaptation, Le PETR utilisera le troisième volet de cette démarche. Il s'agit d'un kit méthodologique pour le suivi-évaluation des politiques d'adaptation au changement climatique, composé d'un guide méthodologique et d'un support informatique. L'outil s'utilise soit comme un dispositif de suivi-évaluation à part entière, soit dans l'objectif d'intégrer l'adaptation dans leurs dispositifs de suivi-évaluation. Le guide méthodologique est conçu comme une véritable boîte à outils, il s'organise sous forme de fiches « méthodes » qui fournissent des conseils pour organiser, mettre en place et réussir la mise en œuvre de son suivi-évaluation.

Le PETR fera un retour d'expérience de l'outil en pointant ses avantages et ses faiblesses.

3 Développement de nouvelles démarches d'excellence sur le territoire du PETR dont « Cit'ergie »

Le PETR travaillera au référencement des démarches d'excellence en matière d'adaptation au changement climatique afin de pouvoir faire émerger sur le territoire de nouveaux labels ou programmes qui seront suivis par le PETR mais qui selon les critères d'obtention pourront être portés par les collectivités ou acteurs du territoire. En lien avec l'ADEME, un premier travail d'émergence de la démarche volontaire d'amélioration continue et de labellisation Cit'ergie sera entrepris ; Ce label, uniquement destiné aux EPCI, récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse. D'une durée de quatre ans renouvelables, elle s'adresse autant à des collectivités débutantes que très avancées.

Avec le développement de la démarche dans la région PACA, l'engagement dans Cit'ergie constitue désormais un marqueur dans la volonté d'une collectivité d'inscrire ses politiques publiques dans une transition énergétique, écologique et solidaire durable. Le PETR aura comme mission de présenter la démarche aux EPCI du territoire et suivre son émergence au sein des communautés de communes. L'objectif est l'engagement dans la démarche des trois intercommunalités avec, pour au moins une d'entre elles, une labellisation au label Cit'ergie.

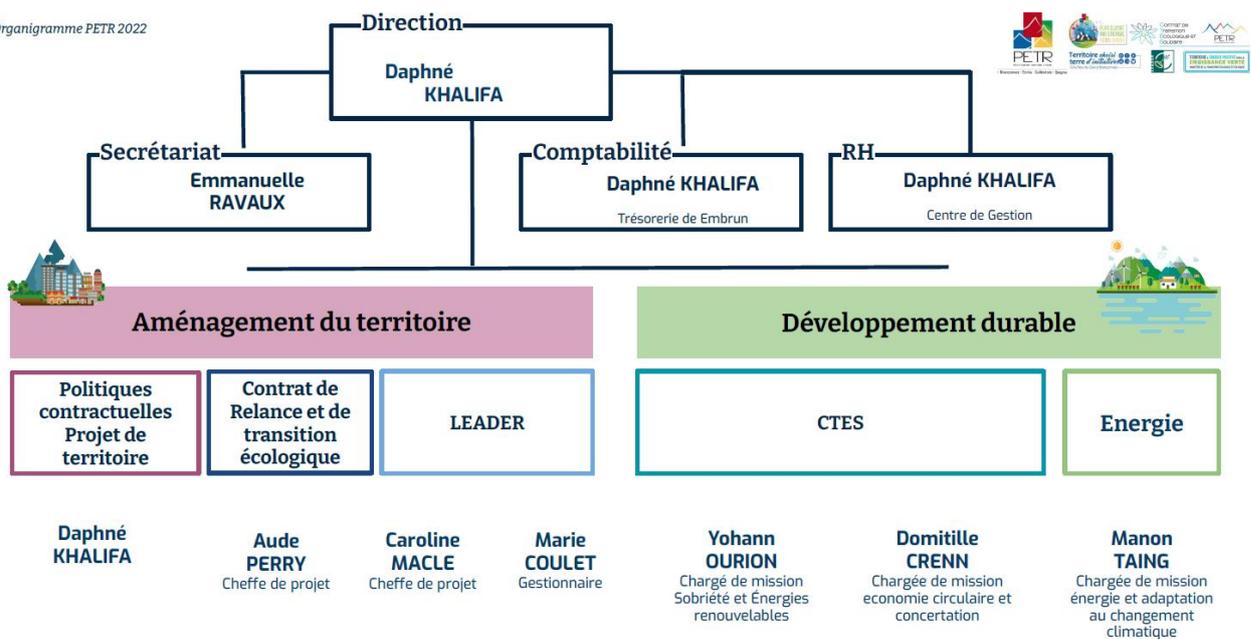
2. COHERENCE TERRITORIALE

A. Organisation interne

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras porte différents programmes, contrats et missions. Cohérents entre eux et répondant au projet de territoire du PETR, ils sont mis en œuvre et animés par différents chargés de missions.

L'organigramme ci-dessous présente les services et chargés de missions au sein du PETR, en avril 2022.

Organigramme PETR 2022



B. Le projet de territoire, socle du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

Le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est un territoire de projet qui englobe une zone de montagne cohérente. Le cadre naturel est exceptionnel, mais ceci au prix d'un isolement géographique et de difficultés inhérentes au développement local d'un territoire de montagne. Le climat montagnard et la ruralité rendent le territoire très dépendant d'énergies et de denrées alimentaires chères et importées.

Dès 2016, le PETR s'est doté d'un projet de territoire afin de répondre aux grands défis rencontrés dans son périmètre, pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent.

Orientations stratégiques du projet de territoire 2014-2020

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Préserver et utiliser nos ressources naturelles dans un objectif de développement durable

- ⊗ MESURE 1 : Mise en valeur et développement de la filière bois
- ⊗ MESURE 2 : Confirmer la transition énergétique et écologique du territoire
- ⊗ MESURE 3 : Gérer les risques naturels et les aléas du territoire
- ⊗ MESURE 4 : Faire vivre l'agriculture, les savoir-faires et l'artisanat de montagne

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Cadre et qualité de vie en montagne : Offrir une qualité de vie en permettant de s'épanouir et de se soigner

- ⊗ MESURE 1 : Maintenir et développer l'offre de santé et de bien-être
- ⊗ MESURE 2 : Permettre la mobilité douce
- ⊗ MESURE 3 : Améliorer l'habitat en zone de montagne
- ⊗ MESURE 4 : Bien vivre la saisonnalité

LE PROJET DE TERRITOIRE

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Aménager et développer le territoire de manière à permettre l'innovation numérique et la croissance économique

- ⊗ MESURE 1 : Soutenir et développer l'économie touristique
- ⊗ MESURE 2 : Favoriser l'emploi sur le territoire
- ⊗ MESURE 3 : Faciliter l'accès et les usages au numérique

Projet de territoire 2020-2026

Le projet de territoire a été mis à jour en 2021 pour une durée de 6 ans et sert de ligne directrice aux actions du PETR pendant cette période.

Il a été validé lors du conseil syndical du 23 mars 2022.

Le PETR, lors de précédentes contractualisations et dans son projet de territoire, a fait le choix de se concentrer sur les besoins élémentaires des habitants : se nourrir, se loger, se déplacer, et ce en cohérence avec la transition écologique et avec une volonté politique de faire ensemble.

Les grands défis du territoire



Aborder les grandes transitions : économique, démographique, écologique et numérique et ce sur un territoire de montagne

Animer le projet de territoire tout en respectant les identités intercommunales

Poursuivre la transition énergétique et écologique en développant la sobriété et la résilience du territoire

Développer l'accessibilité du territoire et permettre le développement des mobilités douces

Développer l'attractivité du territoire en valorisant son patrimoine, ses ressources naturelles, son accessibilité numérique et son offre culturelle

Faire émerger des projets qui fédèrent le territoire, porteurs de lien social et intergénérationnels

CES DÉFIS PEUVENT ÊTRE RÉSUMÉS PAR UNE VOLONTÉ DU TERRITOIRE D'ÊTRE

- Un territoire **ACTIF** et **DURABLE**
- Un territoire **SOBRE** et **RÉSILIENT**
- Un territoire **ACCESSIBLE** et **DYNAMIQUE**

La stratégie pour le territoire

Le projet de territoire décline sa stratégie 2020-2026 à travers trois grandes orientations :

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Un territoire qui se développe en préservant ses richesses

Axe 1 : Limiter l'étalement urbain et protéger les espaces naturels et agricoles

Axe 2 : Accompagner le développement économique

Axe 3 : Développer le tourisme durable sur le territoire

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Un territoire qui produit ses ressources et maîtrise ses consommations

Axe 1 : Accentuer la transition énergétique

Axe 2 : Développer la production et la consommation alimentaire locales

Axe 3 : Diminuer et valoriser les déchets sur le territoire

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Un territoire où il fait bon vivre toute l'année

Axe 1 : Favoriser l'installation durable sur le territoire

Axe 2 : Développer les solidarités

Axe 3 : Faciliter la mobilité sur le territoire



C. Le Plan climat air énergie territorial, une stratégie ambitieuse reconnue par les EPCI

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) a été mis en place par le PETR à son échelle, pour le compte des 3 EPCI. Cette dynamique territoriale a permis de réaliser un document stratégique sur un EPCI obligé (la communauté de communes du Briançonnais) et deux autres volontaires (les communautés de communes du Pays des Ecrins et du Guillestrois Queyras).

Le PCAET prend directement en compte les divers cadres réglementaires/compétences des communautés de communes qui forment le territoire du PETR, ainsi que les cadres régional et départemental.

Sa stratégie comprend 6 axes, pour 30 actions.



Si la mission énergie et adaptation au changement climatique n'a pas vocation à animer le PCAET, elle s'inscrit dans la continuité et la logique directe de la stratégie définie. Ainsi, la mission énergie peut être vue comme la mise en œuvre de certaines actions identifiées dans le cadre du PCAET, notamment au sein des orientations suivantes :

Diminuer la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel et le secteur tertiaire

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre notamment dans les secteurs des mobilités et des transports

Développer la résilience des activités socio-économiques du territoire pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique



D. Le programme et la stratégie LEADER

Depuis 2016, le PETR porte le programme LEADER dont la stratégie est « Ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie ».

Certaines fiches action font écho à la mission énergie, et pourraient alors financer certains projets identifiés par la mission énergie.

La stratégie

“Ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie”

Axe 1 : Agir pour des conditions de vie et d'installation plus accessibles

Axe 2 : Soutenir l'esprit d'initiative et d'entreprise

Axe 3 : Cultiver au quotidien les valeurs fédératrice et le lien au territoire

Axe 4 : Coopérer avec d'autres territoires

Les 9 fiches action pour y répondre et dans lesquelles les projets doivent s'inscrire

- 1 Se mobiliser pour augmenter l'offre de logements et faciliter l'accès à l'habitat
- 2 Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétique des logements
- 3 Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable
- 4 Orienter sur les opportunités économiques et les besoins en compétences du territoire
- 5 Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire
- 6 Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire
- 7 Soutenir le "consommer local", et les circuits courts
- 8 Expérimenter le "tourisme de proximité endogène"
- 9 Coopérer avec d'autres territoires

**1,25 millions
d'euros de Fonds
Européen Agricole
pour le
Développement
Rural**

E. Le Contrat de transition écologique et solidaire

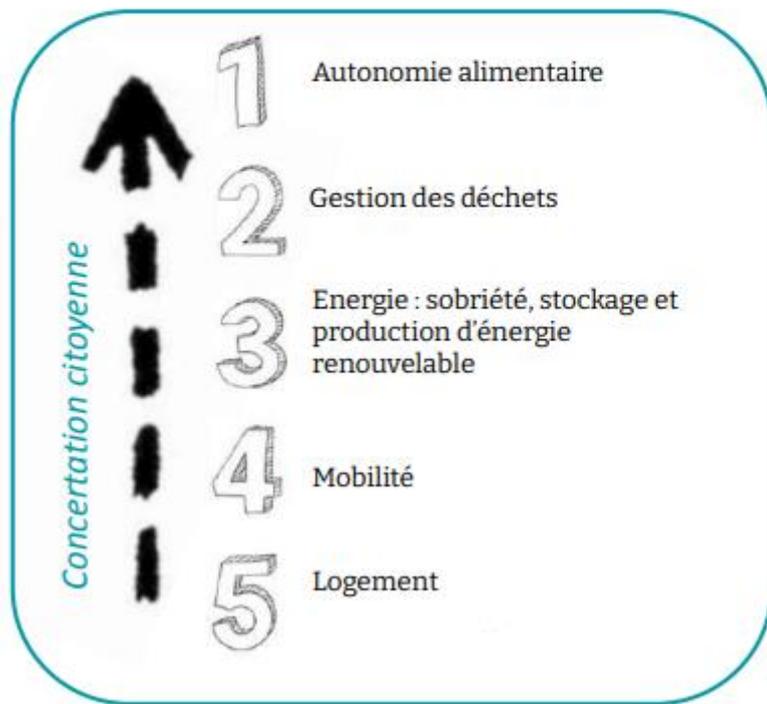
Depuis avril 2019, le PETR est engagé dans un Contrat de transition écologique et solidaire (CTES). Ce contrat comprend 5 orientations qui peuvent s'avérer complémentaire de la mission énergie et adaptation au changement climatique.

Ainsi, des liens étroits sont réalisés entre la mission énergie et l'orientation 3 du CTES, axée sur l'énergie.



Les cinq orientations

Un partenariat étroit avec le Département des Hautes Alpes, en charge des orientations 4 et 5



F. Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Le contrat de relance et de transition écologique, CRTE, prend notamment la suite du CTES.

Le CRTE est la déclinaison du plan de relance au niveau territorial. En lien avec le projet de territoire, il a également pour but de simplifier et de regrouper les contractualisations existantes (contrat de ruralité, CTES, dispositifs cœur de ville et petites villes de demain...).

Le contenu du CRTE se fonde sur le projet de territoire des collectivités contractantes, décliné en grandes orientations (présentées ci-dessous) et en plan d'action pluriannuel.

Axe transversal

ANIMATION & CONCERTATION

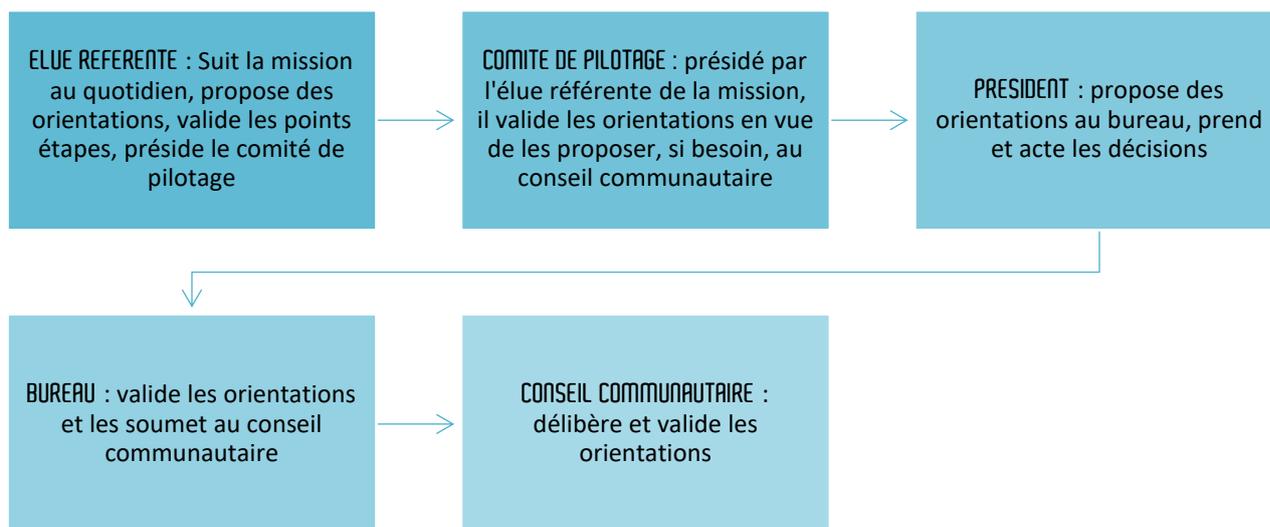
Axes	Orientations
<p>TRANSITION ÉCOLOGIQUE</p>	1. L'autonomie alimentaire et l'agriculture
	2. La gestion des déchets - Économie circulaire
	3. Sobriété énergétique, production et stockage des Énergies renouvelables
	4. La et les mobilités
	5. L'habitat et logement - l'assainissement
<p>RURALITÉ</p>	1. La santé en milieu rural
	2. Le numérique accès et usages
	3. L'aménagement des communes - les risques naturels
	4. Le tourisme et le développement de l'attractivité du territoire

3. LA MISE EN PLACE DE LA MISSION ENERGIE SUR LE TERRITOIRE

A. Gouvernance & organisation

Le Président du PETR, M. Pierre LEROY, est le garant de la bonne réalisation des actions prévues. Pour cela, il s'appuie sur différentes instances et référents, existants au sein du PETR ou mis en place spécifiquement.

Mme Emilie DESMOULINS est l'élue référente de la mission énergie et adaptation au changement climatique. Elle a été élue parmi les membres du conseil syndical du PETR.



Techniquement, la mission a débuté le 02 novembre 2020 avec le recrutement d'une nouvelle chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique, Manon TAING. A compter du 1er septembre 2021, le temps de travail de la chargée de mission est passé à 80% de droit.

Globalement, le temps consacré à la mission se répartit ainsi :

- 1ETP chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique du 02/11/20 au 31/08/21, soit 10 mois
 - 0,8 ETP chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique du 01/09/21 au 30/04/22, soit 8 mois
 - 10,5 jours de travail de la secrétaire du PETR sur la mission, répartis sur les actions 1 ; 2 ; 9 ; 10 ; 11 (présentation des actions dans la partie 4) représentant 0.05ETP
- ⇒ Soit un total de 0,91ETP pour la chargée de mission + 0.05ETP secrétariat = 0.96ETP

De plus du temps de la directrice, de par la transversalité de sa fonction, est mobilisé de manière régulière pour des temps de coordination, de suivi et de mise en commun.

Sur la mission ce sont par exemple 18 réunions de travail entre la directrice et la chargée de mission qui ont été organisées, ce sont également la mise en commun de documents et de note pour le bon déroulé de la mission... la directrice participe aux réunions et comités de la mission, elle est également en charge du suivi financier de la mission.

Le temps ETP imparti à la mission énergie est donc supérieur à 1 ETP.

B. La communication et la mobilisation

Généralités

La communication et la mobilisation autour de la mission peuvent être vues sous plusieurs aspects. Les communications spécifiques aux actions mises en œuvre seront détaillées dans la partie 4, pour chacune des actions.

Nous nous sommes attachés à mobiliser les acteurs du territoire, susciter l'adhésion autour des actions et projets et communiquer sur les objectifs généraux. Pour cela, des temps d'échanges techniques ont été mis en place avec les intercommunalités membres du PETR.

De plus, le site internet du PETR a été mis à jour tout au long de cette première année de mission. Des pages spécifiques ont été créées, d'autres modifiées et abondées.

⇒ <https://paysgrandbrianconnais.fr/energie-climat/vers-un-territoire-sobre-en-energie-et-resilient>

Retour sur le contexte sanitaire et les difficultés engendrées

La mission énergie a débuté le 2 novembre 2020... soit le premier lundi du deuxième confinement. Le début de la mission s'est donc opéré en télétravail à 100%. Le PETR, de par ses habitudes de télétravail, et ce même avant le début de la crise de la COVID-19, a mis en place des outils informatiques qui facilitent les échanges à distance (messagerie instantanée, Cloud permettant le partage de documents, ordinateur et téléphone portables...). Toutes les informations et les moyens étaient donc à disposition pour mener à bien la mission, malgré le contexte.

Conformément à la réglementation et aux préconisations gouvernementales, l'équipe du PETR est restée en télétravail à 100% jusqu'en janvier 2021 où un assouplissement a permis de venir maximum un jour par semaine dans les bureaux, jusqu'en avril 2021 (3ème confinement).

A partir de juin 2021, après le troisième confinement, les agents du PETR ont pu revenir 2 jours par semaine au bureau. En janvier 2022, l'équipe du PETR s'est à nouveau mise en télétravail à temps quasi complet.

En dehors de ces périodes de télétravail, de nombreuses restrictions de réunions et de déplacements ont été imposées, limitant la participation et l'organisation de réunions, d'ateliers ou d'événements.

Si les moyens techniques et matériels sont indispensables pour mener à bien une mission, le volet relationnel – et tout particulièrement pour des missions ingénierie territoriale – est essentiel.

Le télétravail à 100% ou presque pendant les 8 premiers mois de la mission a complexifié les relations et les premiers échanges en interne d'une part et en externe d'autre part. Les relations partenariales, avec les collectivités locales notamment, ont mis plus de temps à se stabiliser et l'interconnaissance entre agents du PETR et des collectivités – étape primordiale pour faciliter l'adhésion au projet – s'est avérée plus longue et complexe que d'ordinaire.

Actions techniques mises en œuvre

Echanges & travail avec les EPCI

Dans ce contexte sanitaire – et les conséquences sur le mode de travail – des propositions de mobilisation ont toutefois été réalisées. Ainsi, s’il n’a pas été possible de rencontrer physiquement les partenaires durant les six premiers mois de la mission, le PETR a proposé aux EPCI membres la mise en place d’un groupe de travail « énergie ». Co-animé en interne par les chargés de mission « énergie et adaptation au changement climatique » et « Sobriété et énergies renouvelables & focus stations – CTES », ce groupe de travail avait notamment pour ambition de :

- Réunir les chargés de missions PETR et EPCI œuvrant sur des questions d’énergie et transition énergétique ;
- Identifier les pistes d’actions communes et les intérêts d’agir collectivement ;
- Promouvoir des bonnes pratiques et faciliter les retours d’expériences ;
- Accompagner les EPCI dans leurs projets et faciliter l’accès aux financements ;
- Informer des actions et accompagnement du PETR envers les communes et acteurs du territoire.

Le groupe de travail s’est tenu en distanciel, conformément aux recommandations gouvernementales, le 1^{er} avril 2021. Le format dématérialisé pour cette première rencontre avec les chargés de mission n’a ni fluidifié les échanges ni facilité les compréhensions des attentes des uns et des autres.

Si chacun a pu se présenter et comprendre les missions respectives des acteurs du territoire, il n’a pas été possible lors de ce premier groupe de travail d’identifier des synergies et des souhaits de travail en commun. Les EPCI membres du groupe de travail ont fait part de leurs souhaits de travailler avec le PETR sur des actions et projets, mais sans souhaiter, pour le moment, réitérer le groupe de travail énergie.

Il a donc été mis en pause – le temps que les repères et habitudes de travail se stabilisent.

A défaut de faire un nouveau groupe de travail, il a finalement été décidé de continuer à travailler de manière « bilatérale » PETR-EPCI. Des temps d’échanges communs ont toutefois été organisés, notamment pour aborder et préparer l’engagement du territoire dans un projet de Contrat d’objectif territorial COT.

Annexe 1 - Compte rendu du groupe de travail énergie

En parallèle, des temps d’échanges avec les EPCI ont été organisés, toujours dans l’idée de se connaître mutuellement afin de faciliter le suivi, les échanges et les adhésions aux projets. Des rencontres individuelles avec les chargés de missions des trois EPCI ont eu lieu, entre janvier et septembre 2021 (au fur et à mesure des prises de postes des agents au sein des EPCI).

Elles ont permis de créer des relations de travail stables. De nombreux échanges, sur les projets, ont par la suite été réalisés.

Sur la fin de la mission, en mars 2022, le PETR a co-organisé avec la communauté de communes du Briançonnais des rencontres avec les différentes communes de l’intercommunalité. La chargée de mission a travaillé en amont à l’élaboration et au contenu de ces réunions, et a participé aux rencontres de 8 communes sur les 13 de l’EPCI. L’action est présentée plus loin dans le rapport.

Echanges & travail le Parc Naturel Régional du Queyras

Le PETR et le Parc naturel régional du Queyras – PNRQ – avaient été co-lauréats du programme TEPCV et avaient porté conjointement le poste de la mission énergie jusqu’au 31/12/19. Il avait alors été décidé que les volets « transition énergétique » seraient réalisés par le PETR.



Des échanges et sollicitations ont été réalisés au cours de la mission, avec plus ou moins de réponses selon les sujets, étant donné que le PNRQ n'a plus, dorénavant, de mission sur la thématique énergétique. Les relations ont donc été relativement distantes.

Début 2022, le PETR s'est toutefois mobilisé pour suivre et participer aux ateliers organisés par le PNRQ dans le cadre de la révision de leur charte. Ainsi, les diagnostics énergétiques (consommation, énergies renouvelables...) ont été relus et amendés par les différents techniciens du PETR, dont la chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique.

Le PETR a par la suite été invité à plusieurs réunions de travail pour identifier les enjeux et les pistes d'actions sur la thématique « transition énergétique ». La chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique et son collègue du CTES – sobriété énergétique se sont rendus aux ateliers concernant directement les actions menées par le PETR.

Echanges & travail l'association Environnement et Solidarité (CPIE)

L'association Environnement et Solidarité avait mené un travail important sur la question de l'éclairage public en travaillant avec les citoyens. Une cartographie interactive a été réalisée afin de laisser la possibilité aux citoyens d'exprimer leurs souhaits et besoin, en termes d'extinction comme de complément d'éclairage / réparation.

Un travail de partenariat assez étroit a été réalisé entre cette association et le PETR dans le cadre des actions sur l'éclairage.

NB : Seuls les principaux échanges et temps de travail avec les partenaires sont présentés ici. Ne sont pas listés ici tous les échanges téléphoniques et mail, réalisés en parallèles, avec les partenaires pour la bonne conduite des projets et l'interconnaissance.

Présentation d'extraits du rapport d'activité 2021 du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

Dès fin 2020, une dynamique a été (ré)enclenchée autour de la mission énergie. Sont rapportés ici les extraits du rapport d'activité du PETR concernant la mission énergie pour l'année 2021. Les résultats, notamment financiers, sont probants.

Annexe 2 - extraits du rapport d'activité du PETR pour l'année 2020 (2 mois de mission)

Les images suivantes sont des extraits du rapport d'activité 2021 du PETR pour la mission énergie et adaptation au changement climatique (12 mois de missions). Les actions présentées seront repises par la suite dans ce rapport, pour plus de précisions.

Ce document est imprimé et envoyé à chaque commune du territoire.

Annexe 3 - Extrait du rapport d'activité 2021

Mission ÉNERGIE

MOYENS HUMAINS

- 1 chargée de mission Énergie et adaptation au changement climatique
- MARION TAUNIS
- Elue référente : Emilie DESMOULINS

Mission financée par l'ADEME à 70%

Lien avec le projet de territoire

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

DEFINIR LE TERRITOIRE

- RECONNAÎTRE LA SPÉCIFICITÉ MONTAGNE
- DEVELOPPER L'ÉCONOMIE GRÂCE AUX RESSOURCES LOCALES
- S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- PRESERVER ET VALORISER NOS RESSOURCES NATURELLES

PRESERVER ET UTILISER NOS RESSOURCES NATURELLES DANS UN OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE

MESURE 1

Confirmer la transition énergétique et écologique du territoire

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

DEFINIR L'ORIENTATION

- RECONNAÎTRE LA SPÉCIFICITÉ MONTAGNE
- SOLIDARITÉS INTERNES ET EXTERNES : LA VIE ENSEMBLE ET LA VIE DES AUTRES

CADRE ET QUALITÉ DE VIE EN MONTAGNE : OFFRIR UNE QUALITÉ DE VIE EN PERMETTANT DE S'ÉPANOUIR ET SE SOIGNER

MESURE 2

Permettre une mobilité douce

MESURE 3

Améliorer l'habitat en zone de montagne

Rapport d'activité 2021 PETR Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras 6

MISSION ÉNERGIE

INGÉNIERIE TERRITORIALE ET ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La mission Énergie, en place depuis 2014 a été la mission phare du PETR. Soutenue et financée par l'ADEME, elle a porté les programmes TEPVC, CEI-TEPCV et a rédigé le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour le compte des 3 communautés de communes du territoire.

Interrompue pendant un an, la mission a été relancée fin 2020, avec l'embauche d'une chargée de mission grâce à l'obtention de financement de l'ADEME. L'année 2021 a permis de remobiliser la mission Énergie à l'échelle du PETR.

Outre la mobilisation de financements conséquents pour le territoire, la mission Énergie a mis en place et accompagné de nombreuses actions, présentées ci-après.

EN 2021, PRÈS DE 1 480 000€ MOBILISÉS POUR LE TERRITOIRE GRÂCE À L'ANIMATION DE LA MISSION ÉNERGIE

28 projets ayant reçus des accords de financement

17 Communes, 2 Communautés de communes, 4 Porteurs privés

Des subventions de la Région de **39 000 €**

Des subventions de l'Etat de plus de **1 390 000 €**

Des primes CEE de **45 000€**

Rapport d'activité 2021 PETR Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras 7

MISSION ÉNERGIE

Mobiliser des financements pour le territoire

MOBILISATION DES PRIMES CEE

Les primes CEE, certificats d'économie d'énergie, ont été instaurées en 2005 par la loi POPE. Elles prévoient des fournisseurs d'énergie qui ont une obligation de faire des économies d'énergie en interne et en finançant des travaux chez les tiers. Le PETR s'est saisi de cette opportunité pour faciliter l'accès à ces primes pour les acteurs professionnels et publics du territoire.

Les primes CEE doivent être vues comme un "bonus" financier. Elles apportent un soutien supplémentaire pour les actions permettant des économies d'énergie, mais ne se substituent pas à la recherche de financements.

Pour mobiliser les primes, le PETR a conventionné avec GED PNC pour l'année 2021. Pour la période 2022 - 2025, le partenariat a été conclu avec HELIO Solutions (nouveau nom de GED PNC).

66 projets analysés par la mission Énergie : 20 projets privés, 46 projets publics

18 dossiers ayant reçu un accord de financement : 6 projets privés financés ; 12 projets publics financés

45 000€ de primes CEE pré-accordées pour le territoire : rénovation énergétique de bâtiments publics (écoles, logements...) et privés (hôtels, cabinet médical...), rénovation de l'éclairage public...

943 000€ HT de travaux permettant des économies d'énergie prévues

Bonus : des dispositifs permettant une économie d'eau proposés gratuitement par GED PNC pour les bâtiments tertiaires

Accompagnement dans le cadre du Plan de relance : rénovation énergétique des bâtiments publics : conjonction avec IT05 et le SYMÉnergie05, identification et mobilisation des projets des collectivités

38 projets potentiellement éligibles portés par les communes et EPCI du territoire.

17 projets déposés et 13 retenus : rénovation d'écoles, de salles polyvalentes, de logements, de mairies...

Près de 1 400 000€ accordés par l'Etat pour financer les projets identifiés, sur des fonds DSIL, DETE et Plan de relance

Décryptage de la loi Climat & Résilience pour anticiper les impacts sur les collectivités : des fiches synthèse réalisées, disponibles sur le site du PETR, mises à jour en continu

Les certificats d'économie d'énergie

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS POUR PLUS DE SOBRIÉTÉ ET D'EFFICACITÉ

Accompagnement des acteurs privés, dont acteurs du tourisme, pour engager des actions de sobriété et d'efficacité énergétique

Près de 40 000€ accordés par la Région pour des projets de rénovation d'hébergements touristiques

Rapport d'activité 2021 PETR Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras 8

MISSION ÉNERGIE

Elaborer, suivre et mettre en oeuvre des actions

VALORISATION DU CIEL ÉTOILÉ

Un travail est mené avec les syndicats d'éclairage du territoire pour accompagner et mobiliser les communes pour s'engager dans une extinction de l'éclairage public en cours de nuit. Il est en effet possible d'éclairer "où il faut, quand il faut", en programmant des horloges et en identifiant les secteurs qui doivent rester éclairés.

Diagnostic et cartographie : 24 communes sur 30 sont engagées dans une extinction en cours de nuit

Cadrage des communes engagées dans une extinction partielle de l'éclairage public

Un travail prospectif sur la question de la mobilité durable est mené par la mission Énergie.

Mobilité active au quotidien : élaboration d'une stratégie "vécu au quotidien", finalement non retenue par le conseil syndical

Club mobilité : suivi et veille sur la thématique mobilité en participant au Club Mobilité de l'ANFP - relais d'information et de financement aux EPCI devenus autorités organisatrices de la mobilité

Prêt de matériel pour identifier les travaux de rénovation énergétique : caméras thermiques, enregistreur de température, hygromètres... : 18 prêts en 2021 ; 14 structures publiques et privées

Retour d'expérience : participation aux rencontres nationales TEPOS - territoire à énergies positives

Groupe de travail énergie, initié et animé par le PETR : échanges entre les EPCI et le PETR (une rencontre en 2021)

DÉMARCHES D'EXCELLENCE - LABEL CLT'ERGIE - CLIMAT AIR ÉNERGIE

Récupérer les politiques climat-air-énergie ambieuses en s'engageant vers le label CLT'ERGIE

État de l'eau actuelle

23 communes ont obtenu le label CLT'ERGIE

219 collectivités ont été engagées dans CLT'ERGIE

La démarche CLT'ERGIE, devenue Climat Air Énergie en cours d'année 2021, est un engagement volontaire des EPCI pour réaliser des actions au sein des intercommunalités sur les thématiques Climat, Air et Énergie à partir d'un état des lieux. Mobilisant l'ensemble des services intercommunaux (patrimoine, marchés publics, urbanisme, aménagement, organisation interne...) cette démarche est transversale et résulte d'une volonté politique forte.

En 2021, la mission Énergie a présenté cette démarche aux EPCI. Le travail se poursuivra en 2022 pour accompagner les EPCI vers le label "Climat Air Énergie".

Rapport d'activité 2021 PETR Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras 9

MISSION ÉNERGIE

Anticiper et prospecter : une nouvelle stratégie proposée dans le cadre du Plan Avenir Montagne

STRATÉGIE PROPOSÉE PAR LE PETR

Le Plan Avenir Montagne est un dispositif annoncé le 25 mai 2021 par l'Etat qui comprend un volet Avenir Montagne Ingénierie, permettant d'accompagner les territoires de montagne vers une stratégie touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques.

Dans un contexte de prise de conscience qu'il est nécessaire d'agir pour un tourisme durable, afin de préserver le territoire et ses nombreux atouts, une stratégie a été développée par le PETR afin de candidater au Plan Avenir Montagne - Ingénierie.

La stratégie	Les orientations	Les axes de travail
Use destination touristique viable, accessible et différenciée	Use destination touristique viable, accessible et différenciée	Le PETR, une destination touristique identifiable
Use montagne en transition par une attractivité forte en sobriété et résilience	Use ressource locale de montagne, une image du territoire sud-alpin - le Métralis	Le PETR, une destination touristique accessible et différenciée, une destination touristique innovante... d'atouts
Use montagne en transition par une attractivité forte en sobriété et résilience	Use ressource locale de montagne, une image du territoire sud-alpin - le Métralis	Concilier les usages entre gestion forestière, activités de plein air, gestion paysagère et touristique
Use montagne en transition par une attractivité forte en sobriété et résilience	Use ressource locale de montagne, une image du territoire sud-alpin - le Métralis	Soutenir et permettre des offres touristiques alternatives et "hors usages" grâce à la forêt
Use montagne en transition par une attractivité forte en sobriété et résilience	Use ressource locale de montagne, une image du territoire sud-alpin - le Métralis	Préparer un tourisme scientifique et l'appui aux sciences participatives
Use montagne en transition par une attractivité forte en sobriété et résilience	Use ressource locale de montagne, une image du territoire sud-alpin - le Métralis	Faciliter l'usage de biens locaux dans les aménagements touristiques et la construction pour l'usage et l'occupabilité du territoire
Use montagne en transition par une attractivité forte en sobriété et résilience	Use ressource locale de montagne, une image du territoire sud-alpin - le Métralis	Garantir la bonne mise en oeuvre de la stratégie
Use montagne en transition par une attractivité forte en sobriété et résilience	Use ressource locale de montagne, une image du territoire sud-alpin - le Métralis	Faire l'apport d'expertise et la construction pour l'usage et l'occupabilité du territoire
Use montagne en transition par une attractivité forte en sobriété et résilience	Use ressource locale de montagne, une image du territoire sud-alpin - le Métralis	Faire connaître et mettre en avant l'ANCT
Use montagne en transition par une attractivité forte en sobriété et résilience	Use ressource locale de montagne, une image du territoire sud-alpin - le Métralis	Travailler en réseau et en lien

Rapport d'activité 2021 PETR Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras 10



4. ANALYSE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DES PROJETS MENÉS

A. Etat d'avancement global des missions

En rappelant les missions et axes de la mission, ce paragraphe identifie pour chaque action sa date de démarrage et son lien avec les thèmes que la mission devait traiter.

1 – Accompagnement à l'émergence et au suivi opérationnel des actions et des projets liés aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Démarrage de l'action : novembre 2020

Lien vers : [Action 1 - Mobilisation des primes CEE pour les acteurs du territoire](#)

2 – Coordination et émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique en lien avec le programme LEADER et le CTES

2-1 Coordination et émergence des projets liés à la gestion énergétique du territoire

Démarrage de l'action : novembre 2020

Lien vers : [Action 2 - Prêt de matériel pour la rénovation énergétique](#)

2-2 Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire

- ✓ Développer un modèle de territoire résilient en valorisant ses spécificités alpines

Démarrage de l'action : février 2021

Liens vers : [Action 3 - Mise en place d'un groupe de travail énergie](#)

[Action 4 - Participation au club Mobilité de l'ANPP](#)

[Action 5 - Mobilisation du territoire pour mettre en place des actions en faveur de la mobilité active](#)

[Action 6 - Participation aux rencontres TEPOS 2021](#)

[Action 7 - Développer un modèle de territoire résilient](#)

[Action 8 - Intervention auprès du collège des Garcins - matinée écocitoyens](#)

- ✓ Valoriser le ciel étoilé sur le territoire du PETR

Démarrage de l'action : mars 2021

Liens vers :

[Action 9 - Accompagnement des collectivités vers l'extinction de l'éclairage public](#)

[Action 10 - Participation à l'événement national du Jour de la Nuit 2021](#)

[Action 11 - Accompagnement des acteurs socio-économiques vers l'extinction de l'éclairage](#)

- ✓ Accompagner les acteurs socio-professionnels et les collectivités vers plus de sobriété et d'efficacité dans leurs activités

Démarrage de l'action : janvier 2021

Liens vers :

[Action 12 - Accompagner les acteurs du territoire pour mobiliser des financements leurs permettant la mise en œuvre d'actions de sobriété et d'efficacité](#)

[Action 13 - Faciliter et anticiper les changements impliqués par la loi Climat et Résilience](#)

[Action 14 - Rencontre avec les communes du territoire de la communauté de communes du Briançonnais en binôme CCB - PETR](#)

2-3 Expérimentation de de l'outil Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT)

Démarrage de l'action : juillet 2021

Lien vers : [Action 15 - Retour d'expérience sur l'outil TACCT](#)

3 – Développement de nouvelles démarches d'excellence sur le territoire du PETR dont « Cit'ergie »

Démarrage de l'action : février 2021

Lien vers :

Action 16 - Accompagner les communautés de communes dans une démarche de labellisation Territoire engagé pour la transition CLIMAT AIR ENERGIE

Action 17 - Mobilisation des EPCI vers un projet de COT à l'échelle du PETR

B. Leviers financiers mobilisés grâce à la mission énergie

Au travers la stratégie retenue pour la mission énergie, nous nous sommes attachés à accompagner les acteurs du territoire pour mobiliser des fonds pour leurs projets. Les détails des projets pour lesquels des financements ont été acquis via l'accompagnement du PETR, dans le cadre de la mission énergie, seront présentés dans les actions.

Il est proposé ci-dessous un tableau récapitulatif des fonds, publics et privés, qui ont été mobilisés grâce à la présente mission énergie. Les montants affichés sont au stade accord de subvention, pour garder une cohérence entre les dossiers, dans la mesure où les projets n'ont pas tous vus le jour à ce stade.

EN 18 MOIS, PLUS DE 1 500 000€ MOBILISÉS POUR LE TERRITOIRE GRÂCE À L'ANIMATION DE LA MISSION ÉNERGIE

31 projets ayant reçus des accords de financement

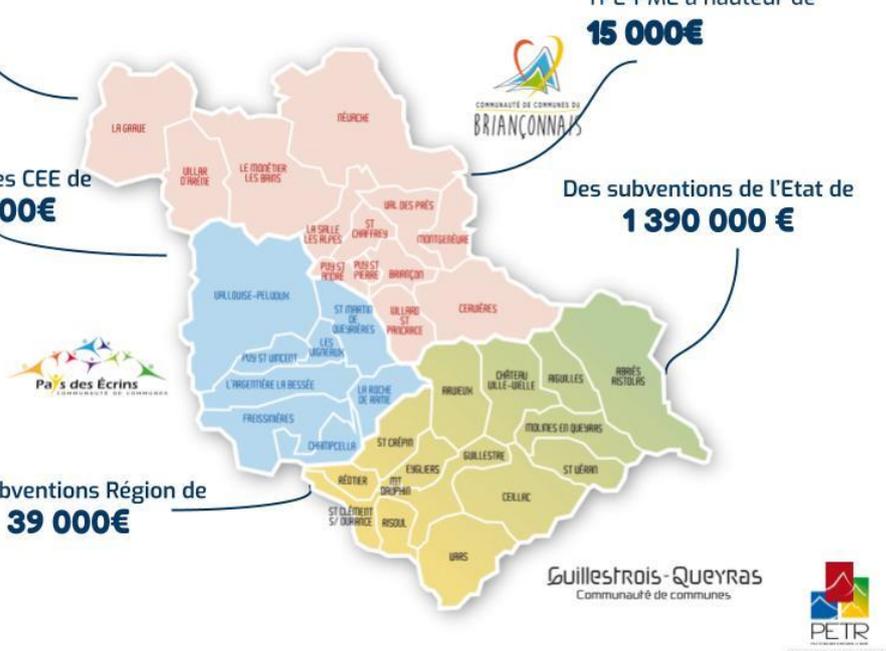
17 Communes, 2 Communautés de communes, 6 Porteurs privés

Des crédits d'impôts mobilisés pour les TPE-PME à hauteur de **15 000€**

Des primes CEE de **57 000€**

Des subventions de l'Etat de **1 390 000 €**

Des subventions Région de **39 000€**



Annexe 4 - Tableau des fonds drainés par la mission énergie en 18 mois

C. Les projets financés par des primes CEE

Action 1 – Mobilisation des primes CEE pour les acteurs du territoire	
Enjeux et objectifs attendus	
<p>Le PETR souhaite, par son engagement et sa mobilisation, accompagner les acteurs du territoire à réaliser des actions permettant des économies d'énergie. Pour cela, le PETR a décidé de mobiliser les primes certificats d'économie d'énergie, primes CEE, pour apporter un bonus financier aux acteurs.</p> <p>Conscient que les primes CEE ne sont pas suffisantes pour passer à l'action – en termes d'incitation financière – le PETR a choisi d'en faciliter l'accès aux acteurs afin que celles-ci soient les plus faciles à mobiliser.</p>	
Dates clés	
<p>02/12/2021 : délibération pour établir un partenariat pour mobiliser les primes CEE 13/01/2021 : signature de la convention de partenariat pour mobiliser les primes CEE 29/01/2021 : deux réunions de lancement du dispositif CEE pour les acteurs publics et socio-professionnels Décembre 2020 – novembre 2021 : mobilisation et suivie d'actions permettant de mobiliser les primes CEE Septembre – Octobre 2021 : recherche d'un nouveau partenariat pour la 5^{ème} période 30/11/2021 : Signature de la convention de partenariat pour mobiliser les CEE pour la 5^{ème} période 06/01/2022 : Signature d'un avenant pour la 5^{ème} période</p>	
Projets réalisés	Résultats obtenus
Recherche de partenariat pour la 4 ^{ème} période et conventionnement : le PETR a sollicité plusieurs partenaires afin d'identifier l'offre la plus avantageuse financièrement et techniquement.	Une convention de partenariat a été établie avec GEO PLC pour la 4 ^{ème} période (soit jusqu'au 31/12/2021).
<p>Lancement de la démarche et communication : des réunions d'information se sont tenues en janvier 2021 pour présenter le dispositif CEE aux acteurs du territoire. Prévu initialement en présentiel, la réunion a finalement dû se tenir en visio-conférence pour raisons sanitaires.</p> <p>Une page sur le site internet du PETR a été réalisée et des articles de presses sont parus pour communiquer sur la mobilisation des CEE par le PETR.</p> <p>Mobilisation de la secrétaire du PETR pour communiquer sur l'opération CEE et apporter des premiers éléments d'information lors des sollicitations du PETR.</p>	<p>Réunions de lancement le 29 janvier 2021 : réunion pour les personnes publiques (29 participants hors intervenants) réunion pour les acteurs socio-pro (10 participants hors intervenants)</p> <p>https://paysgrandbrianconnais.fr/energie-climat/energie-et-adaptation-au-changement-climatique/economie-denergie-et-renovation-energetique/financez-vos-projets-deconomie-denergie-primes-cee</p> <p><i>Annexe 5 - Articles de presse sur les primes CEE</i></p> <p>2 jours de travail de la secrétaire du PETR</p>
Poursuite du partenariat – 5 ^{ème} période	Une nouvelle convention de partenariat a été signée par les parties le 30/11/2021, et un avenant le 06/01/2022
Plusieurs partenaires ont été sollicité pour établir un partenariat pour la 5 ^{ème} période. Le conseil syndical du 29 novembre 2021 a retenu HELLIO comme partenaire pour cette nouvelle période (soit jusqu'au 31/12/2025).	

Au total, 69 projets ont été analysés depuis janvier 2021, dont 21 ont signé une convention de financement avec GEO PLC puis HELLIO pour mobiliser les CEE.

Le montant total de travaux mobilisant des CEE s'élève à plus de 1 100 000€HT pour plus de 57 000€ de prime CEE, réparties comme choisi par le PETR à 70% pour les maitres d'ouvrages et 30% pour le PETR (sauf exception pour certains projets relevant de programmes spécifiques où cette répartition n'était pas possible).

PROJETS PRIVÉS :

Nombre de dossiers analysés : 19

Nombre de projets ayant signé une convention de financement : 6

Montant de primes totales mobilisées : 32 708€ dont 8 712€ pour le PETR et 23 995€ pour les maitres d'ouvrages

Pour un montant de travaux total de 500 758€.

PROJETS PUBLICS :

Nombre de dossiers analysés : 45

Nombre de projets ayant signé une convention de financement : 11

Montant de primes totales mobilisées : 23 793€ dont 5 591€ pour le PETR et 18 147€ pour les maitres d'ouvrages

Pour un montant de travaux total de 621 424€

Les 11 projets publics ayant mobilisés des primes :

Abriès Ristolas – changement de chaudière logement / 219€ de primes CEE

Ceillac – isolation de la toiture école / 4 546€ de primes CEE

Ceillac – isolation du logement du groupe scolaire / 1 311€ de primes CEE

Freissinières – isolation logement groupe scolaire / 2 133€ de primes CEE

Les Vigneaux – changement de menuiseries sur l'école / 538€ de primes CEE

Les Vigneaux – éclairage public / 5 296€ de primes CEE

Saint Chaffrey – Changement des menuiseries logements ex presbytère / 1 184€ de primes CEE

Saint Chaffrey – calorifugeage chaudière gendarmerie (scindé en 2 projets) / 4 941€ de primes CEE

Saint Chaffrey – éclairage public / 249€ de primes CEE

EPCI du Briançonnais – éclairage public / 3180€ de primes CEE

Annexe 6 - Tableau bilan des primes CEE mobilisées entre novembre 2020 et avril 2022

Mobilisation des CEE pour des dispositifs d'économie d'eau

PROJET REDUCTION CONSOMMATION EAU :

Nombre de dossiers analysés : 5

Nombre de projets ayant signé une convention de financement : 4

Montant de primes totales mobilisées : 909,60€

Pour un montant de travaux total de 909,60€

Analyse et commentaires

La mobilisation des primes CEE est une des missions les plus chronophages (environ un tiers du temps passé sur la mission). Si cela permet d'apporter un bonus financier pour les acteurs du territoire lors des travaux d'économies d'énergie, les premiers dossiers ont été source de déconvenues de la part des communes – qui pensaient alors pouvoir bénéficier de primes à la hauteur du programme PRO-INNO-08 (primes qui finançaient 90% des projets lors des CEE TEPCV bonifiés).

Les dossiers, bien qu'a priori relativement simples, doivent respecter un formalisme précis qui nécessitent souvent de multiples allers-retours avec les maîtres d'ouvrages. Le temps à y consacrer par les maîtres d'ouvrages a freiné certains d'entre eux pour mobiliser les primes, et ce malgré le travail mené par le PETR pour simplifier et fluidifier les démarches.

On décompte donc un grand nombre de projets identifiés et suivis (près de 70 à ce jour) contre une vingtaine qui ont signés une convention de financement. Aucun dossier n'a touché de primes CEE en fin de mission, les projets n'étant pour la plupart pas terminés. Les premiers paiements devraient cependant arriver très rapidement (des demandes de titres ont été envoyés).

Les seuls projets qui ont pu directement bénéficier des primes CEE sont les projets relatifs aux économies d'eau, où des économiseurs d'eau sont envoyés gratuitement (pris en charge à 100% par les primes CEE) et les projets dit « clé-en-main » où les primes CEE sont directement déduites du devis et de la facture (4 dossiers réalisés de cette manière).

Il est à noter que le partenariat avec GEO PLC puis HELLIO a été de qualité. La réactivité, le suivi des dossiers et le professionnalisme ont été remarqué par la chargée de mission énergie, et cela a facilité la progression et l'accompagnement de projets sur le territoire.

Le PETR a choisi de poursuivre cette action via l'animation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique – CRTE.

 La chargée de mission étant arrivée début janvier 2022, tous les nouveaux dossiers CEE ont été analysés en binôme avec la chargée de mission énergie, afin de faciliter la prise en main et le suivi des dossiers en cours. Les dossiers qui étaient en cours de suivi par la mission énergie (même en l'absence de convention de financement déjà signés) sont restés accompagnés par la chargée de mission.

Lien avec les orientations de la mission

1 – Accompagnement à l'émergence et au suivi opérationnel des actions et des projets liés aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

2 – Coordination et émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique en lien avec le programme LEADER et le CTES

2-1 *Coordination et émergence des projets liés à la gestion énergétique du territoire*

2-2 *Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire*

- ✓ Valoriser le ciel étoilé sur les territoires du PETR
- ✓ Accompagner les acteurs socio-professionnels et les collectivités vers plus de sobriété et d'efficacité dans leurs activités

Cette action est évidemment directement en lien avec l'orientation 1, mais elle contribue également à d'autres orientations en participant au financement de la rénovation de l'éclairage public et l'installation d'horloge astronomique permettant l'extinction, et en identifiant des projets d'économie d'énergie nécessitant un accompagnement plus global sur la recherche de financement.

D. Les projets liés à la gestion énergétique du territoire

Le contenu de la mission était défini de telle manière que la coordination et l'émergence des projets liés à la gestion énergétique du territoire s'avère être une mission relativement transversale par rapport aux autres projets et orientations.

En effet, dans l'ensemble des actions, nous nous sommes attachés à accompagner les projets du territoire permettant une meilleure gestion énergétique locale. Nous avons donc pris le parti, dans ce bilan, de présenter cette action en premier, bien qu'elle n'apparaisse pas dans cet ordre dans le contenu de la mission (point 2.1 de l'annexe technique définissant le contenu de la mission). De plus, afin d'éviter les redondances et de ne pas présenter l'ensemble (ou presque !) de la mission dans ce paragraphe, nous avons ciblé une des actions qui permet la gestion énergétique des bâtiments.

Action 2 – Prêt de matériel pour la rénovation énergétique

Enjeux et objectifs attendus

Le PETR a acquis en 2017 du matériel d'aide au diagnostic préalable à la rénovation énergétique et à la gestion énergétique des bâtiments.

Afin de faciliter le passage à l'action, en identifiant les opérations permettant **une gestion énergétique optimale d'un parc immobilier**, le PETR met à disposition, gratuitement, du matériel : caméras thermographiques, thermomètres infrarouges, enregistreur de CO₂, enregistreurs de température et humidité, mini-anémomètres (pour usage bâtimentaire), wattmètres et hygromètre à pointe. Ces outils de mesure permettent à la fois d'identifier **des travaux à faire** mais également des **changements de comportements et d'usages** à mettre en place. Ainsi, un enregistreur de température qui révèle que la température d'un bureau reste identique que le bâtiment soit utilisé ou non (jour / nuit ; semaine / weekend) traduit une absence ou mauvais réglage du thermostat qui peut aisément, parfois sans investissement, être réglé.

Depuis 2017, le nombre de prêts était resté très faible (seulement 17 prêts entre 2017 et fin 2020) et seules les caméras thermiques avaient été empruntées.

Le PETR a donc souhaité relancer une campagne de communication au sujet du prêt de matériel permettant une bonne gestion énergétique des bâtiments. Le prêt est à destination de tous types d'utilisateurs, personnes morales publiques et privées ou individus.

Dates clés

Novembre 2020 : reprise des dossiers en cours de demande de prêts

Novembre 2020 : mise à jour du site internet concernant le volet prêt de matériel

15 mars 2021 : mise à jour de la convention de prêt (délibération)

Mars 2021 : Communication relancée sur le site internet du PETR et sur le Facebook du PETR

Été & automne 2021 : réalisation de notices simplifiées pour l'utilisation du matériel et mise à jour en fonction des retours d'utilisateurs

Projets réalisés

Mise à jour de la convention et des modalités de prêt

Communication site internet et Facebook

Information fournie à la Maison de l'habitat, qui conseille et oriente les particuliers dans leurs projets sur leurs logements

Résultats obtenus

Une convention et des modalités plus claires et opérationnelles

Une meilleure visibilité du matériel prêté

Annexe 7 - Document de communication de prêt de matériel du PETR

Une information transmise aux particuliers cibles



D'AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le PETR met à disposition de tous, acteurs publics, privés et particuliers, des outils d'aide à la rénovation énergétique.



Caméra thermique
Pour enregistrer les pertes de chaleur d'un bâtiment



Hygromètre à pointe
Pour mesurer le degré d'humidité des matériaux



Anémomètre à moulinet
Pour mesurer la vitesse du vent



Wattmètre
Pour mesurer et enregistrer la consommation d'électricité

Thermomètre infrarouge
Pour mesurer la température



Enregistreur de température
Pour enregistrer les variations de température



Enregistreur de CO2
Pour enregistrer les variations de CO2 dans l'air



Pour plus d'information contactez : energie@paysgrandbriançonnais.fr



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

E. Les projets liés à l'adaptation au changement climatique

Plusieurs « sous parties » sont présentes dans ce volet. Pour chacune d'elles, des fiches actions sont présentées.

Modèle de territoire résilient, qui valorise les spécificités alpines

Cette mission devait permettre d'organiser des temps d'échanges entre les acteurs intra et extra territoire pour développer un modèle de territoire résilient.

Nous présenterons 6 actions menées dans ce cadre.

Action 3 – Mise en place d'un groupe de travail énergie

Enjeux et objectifs attendus

Afin d'identifier les attentes du territoire et de pouvoir accompagner les projets en transversalité et en complémentarité, un groupe de travail « énergie » a été organisé sur le territoire du PETR. Co-animé en interne par les chargés de mission « énergie et adaptation au changement climatique » et « Sobriété et énergies renouvelables & focus stations – CTES », ce groupe de travail devait permettre de travailler collectivement, à l'échelle du PETR sur les grandes orientations et les projets permettant de définir un territoire résilient, en abordant les questions énergétiques sous plusieurs aspects – notamment en travaillant sur les grands principes du schéma Négawatt (Sobriété, Efficacité, Renouvelable). Ainsi, la double animation par le PETR permettait d'aborder l'ensemble des questions autour de l'énergie et, in fine, sur le modèle de territoire souhaité par les EPCI et le territoire du PETR.

Ce groupe de travail avait notamment pour premières ambitions de :

- Réunir les chargés de missions PETR et EPCI œuvrant sur des questions d'énergie et transition énergétique ;
- Identifier les pistes d'actions communes et les intérêts d'agir collectivement ;
- Promouvoir des bonnes pratiques et faciliter les retours d'expériences ;
- Accompagner les EPCI dans leurs projets et faciliter l'accès aux financements ;
- Informer des actions et accompagnement du PETR envers les communes et acteurs du territoire.

Dates clés

1^{er} avril 2021 : groupe de travail énergie, en distanciel

Projet réalisé

1^{ère} réunion du groupe de travail en distanciel en avril 2021

Résultats obtenus

L'Annexe 1 - *Compte rendu du groupe de travail énergie* présente le compte rendu de ce groupe de travail.

Le format dématérialisé pour cette première rencontre avec les chargés de mission n'a pas fluidifié les échanges ni facilité les compréhensions des attentes des uns et des autres.

Si chacun a pu se présenter et comprendre les missions respectives des acteurs du territoire, il n'a pas été possible lors de ce premier groupe de travail d'identifier des synergies et des souhaits de travail en commun. Les EPCI membre du groupe de travail ont fait part de leurs souhaits de travailler avec le PETR sur des actions et projets, mais sans souhaiter, pour le moment, réitérer le groupe de travail énergie.

Il a donc été mis en pause – le temps que les repères et habitudes de travail se stabilisent.

Analyse et commentaires

Le format n'a pas permis d'atteindre le résultat escompté pour le premier groupe de travail. De plus, les participants ayant proposés de privilégier les rencontres individuelles pour aborder des « projets concrets » les concernant directement, il n'a pas été proposé de nouveau groupe de travail, même s'il aurait alors pu se tenir en présentiel.

Les trois communautés de communes ont, courant 2021, recruté des chargés de missions qui travaillent, notamment, sur les questions de résilience et sobriété énergétique. Le groupe de travail, organisé en avril 2021, n'a probablement pas porté ses fruits car il ne s'adressait pas à des techniciens « spécialisés » sur cette thématique.

A défaut de faire un nouveau groupe de travail, il a finalement été décidé de continuer à travailler de manière « bilatérale » PETR-EPCI. Des temps d'échanges communs ont toutefois été organisés, notamment pour aborder et préparer l'engagement du territoire dans un projet de Contrat d'objectif territorial COT.

Lien avec les orientations de la mission

Tous les axes, le groupe de travail pouvant également être le lieu de retour technique sur l'avancée de la mission

Action 4 – Participation au club Mobilité de l'ANPP

Enjeux et objectifs attendus

L'ANPP, l'association nationale des Pays et PETR, propose plusieurs « clubs » thématiques, afin de faciliter les retours d'expériences, la mise en réseau et l'action sur les territoires. En ce sens, et suite à la loi Organisation des Mobilités (LOM), un club Mobilité a été proposé par l'ANPP.

Le PETR a souhaité y participer afin de pouvoir accompagner au mieux ses EPCI membres, qui ont toutes choisi de se doter de la compétence mobilité, vers des actions de mobilité douce et active. En effet, la mobilité, sur nos territoires ruraux et de montagnes est un enjeu de taille pour lequel il n'est pas aisé de trouver des solutions durables (sobres) et permettant une résilience. En étant représenté au sein du club mobilité, l'ambition du PETR était de pouvoir constituer un réseau, bénéficier de retour d'expérience sur des territoires similaires, accompagner les EPCI dans la définition de leurs politique mobilité et proposer des actions adaptées au territoire et à ses enjeux.

L'idée générale était donc de participer au club mobilité pour pouvoir accompagner le territoire, et principalement les EPCI nouvellement AOM, pour construire un modèle de mobilité résiliente en prenant en compte les spécificités rurales et montagnardes.

Dates clés

22 mars 2021 : 1^{er} Club mobilité

24 juin 2021 : 2^{ème} Club mobilité

18 novembre 2021 : 3^{ème} Club mobilité

Projets réalisés

Participation aux Clubs Mobilité organisés par l'ANPP

Résultats obtenus

Annexe 9 - Compte rendu des clubs mobilité n°1, n°2 et n°3, pilotés par l'ANPP

Veille règlementaire (LOM, loi Climat et résilience), retours d'expérience sur des territoires ruraux, veille sur les financements existants

Analyse et commentaires

La participation au club Mobilité de l'ANPP a permis de rester informés des actualités en lien avec la thématique mobilité afin de pouvoir accompagner les EPCI devenues AOM. Cet investissement portera ses fruits à moyen terme, dans la mesure où les EPCI ont, dans un premier temps, souhaité travailler à leur échelle dans la mise en place de cette compétence.

Les politiques mobilités des EPCI en sont à des stades de définition différents, et certaines ont fait le choix d'axer principalement leur stratégie mobilité sur la mobilité touristique. Le PETR, par la mission énergie, souhaite d'avantage travailler sur la mobilité quotidienne.

Lien avec les orientations de la mission

2-2 *Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire*

- ✓ Développer un modèle de territoire résilient en valorisant ses spécificités alpines

Action 6 – Participation aux rencontres TEPOS 2021

Enjeux et objectifs attendus

Les rencontres annuelles TEPOS sont un moment privilégié pour les territoires engagés dans la transition énergétique. Retours d'expérience, échanges, expérimentations et autres conférences permettent de prendre du recul face aux situations vécues par les territoires tout en revenant avec « des bonnes idées » en tête et un regain de motivation et d'énergie.

Afin de faire résonner les missions et actions réalisées par le PETR avec les rencontres TEPOS, le choix a été fait de suivre et participer à des ateliers thématiques en lien avec les actions en cours.

Dates clés

29 septembre au 01 octobre 2021 : rencontre TEPOS à Millau

Projets réalisés

Résultats obtenus

Participation à l'atelier « Extinction de l'éclairage public : fini de lanterner ! »

Retour d'expérience sur l'accompagnement des collectivités vers l'extinction de l'éclairage public par le PNR des Grands Causses ; retour d'expérience de la ville de Millau, ville touristique, sur son engagement dans l'extinction.
Des outils de présentation, de communication ont été présentés et ont permis de faciliter les premiers RDV du PETR avec les communes sur cette question.

Participation à l'atelier « Référentiel de transition écologique »

Echange avec le réseau Action Climat et l'ADEME sur le référentiel de transition écologique, la transformation des labels Cit'Ergie et Economie Circulaire, et sur la future plateforme en ligne permettant d'accompagner les territoires dans la démarche.

Participation à l'atelier « Rénovation énergétique du patrimoine public »

Atelier animé par la FNCCR sur les stratégies patrimoniales et schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE). Temps de travail collaboratif pour identifier les étapes et les outils à mettre en œuvre pour réaliser un SDIE.

Analyse et commentaires

L'atelier sur l'éclairage public a immédiatement porté ses fruits avec des outils et des techniques mises en œuvre dès le premier rendez-vous avec les communes du territoire sur la question de l'éclairage raisonné et de l'extinction partielle.

Les deux autres ateliers ont permis d'améliorer la connaissance globale sur ces thématiques afin de continuer à travailler avec les communes et EPCI sur ces volets.

Les échanges, au cours des ateliers ou des temps hors ateliers, sont toujours très riches et permettent de décroiser les chargés de missions et de créer du lien. Ce sont des temps forts et importants.

Le PETR par le biais de sa directrice qui fait partie du comité des territoires du CLER suit ce dossier

Lien avec les orientations de la mission

Action transversale, qui touche à toutes les orientations.

Action 7 – Développer un modèle de territoire résilient

Enjeux et objectifs attendus

Afin de continuer les actions pour développer un modèle de territoire résilient, il semble nécessaire de faciliter la poursuite de certaines actions, notamment sur les spécificités montagnardes du territoire. Ainsi, une stratégie de résilience des territoires montagnards a été définie et un plan d'actions a été réalisé.

Dates clés

27 mai 2021 : Présentation du Plan Avenir Montagne de l'Etat

06 octobre 2021 : Délibération du PETR du Briançonnais, des Ecrins du Guillestrois et du Queyras validant le fait de s'inscrire dans le plan Avenir Montagne pour continuer à œuvrer pour développer un modèle de territoire de montagne résilient

13 décembre 2021 : Conférence des maires du PETR en présence de Joël GIRAUD : des remarques sur le fond de la candidature sont émises

05 mars 2022 : Annonce des lauréats du Plan Avenir Montagne Ingénierie par Jean Castex, aux Orres : le PETR est retenu

Projets réalisés

Une stratégie en 4 axes avait été proposé, qui a été revue en trois axes fin 2021 – début 2022 : **une montagne en transition par une attractivité tout en sobriété, diversité et résilience.**

Une destination touristique lisible, accessible et différenciée

- Le PETR, une destination touristique identifiée
- Le PETR, une destination touristique accessible
- Le PETR, une destination touristique illuminée... d'étoiles

Une ressource locale de montagne, une image du territoire sud-alpin : Le Mélézin

- Concilier les usages entre gestion forestière, activités de pleine nature, gestion paysagère et biodiversité
- Soutenir et permettre des offres touristiques alternatives et « hors saison » grâce à la forêt
- Permettre un tourisme scientifique et l'appui aux sciences participatives
- Faciliter l'usage du bois local dans les aménagements touristiques et la construction pour l'image et l'exemplarité du territoire

Animation et sensibilisation

- Garantir la bonne mise en œuvre de la stratégie
- Faire (re) découvrir le territoire grâce à des classes découvertes
- Faire connaître et mettre en avant sur le territoire les actions de l'ANCT et du commissariat de massif
- Travailler en réseau et en lien avec les acteurs du territoire

Résultats obtenus

Définition d'une stratégie de territoire de montagne résilient

Annexe 10 - Stratégie du territoire du PETR pour "une montagne résiliente"

Définition d'un plan d'actions concrets à mettre en œuvre, répondant à la stratégie

Annexe 11 - Plan d'actions "Une montagne résiliente"

Recherche de financement pour continuer à œuvrer pour mettre en œuvre cette stratégie et ce modèle de territoire : candidature du PETR sur le Plan Avenir Montagne

Analyse et commentaires

Le Plan Avenir Montagne est une opportunité de développer un modèle de territoire résilient, particulièrement adapté au contexte local – territoire de montagne, territoire touristique. Le PETR s'en est donc saisi pour confirmer et acter une stratégie permettant de continuer à développer un modèle de territoire résilient.
La candidature du PETR au plan Avenir Montagne a été actée le 29 novembre 2021 en conseil syndical.

Le 1^{er} Ministre Jean Castex a annoncé le 5 mars 2022 aux Orres que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras avait été retenu pour le programme Plan Avenir Montagne Ingénierie.



Pour mettre en place les actions, un.e chargé.e de mission devrait donc être recruté.e courant 2022 au sein du PETR.

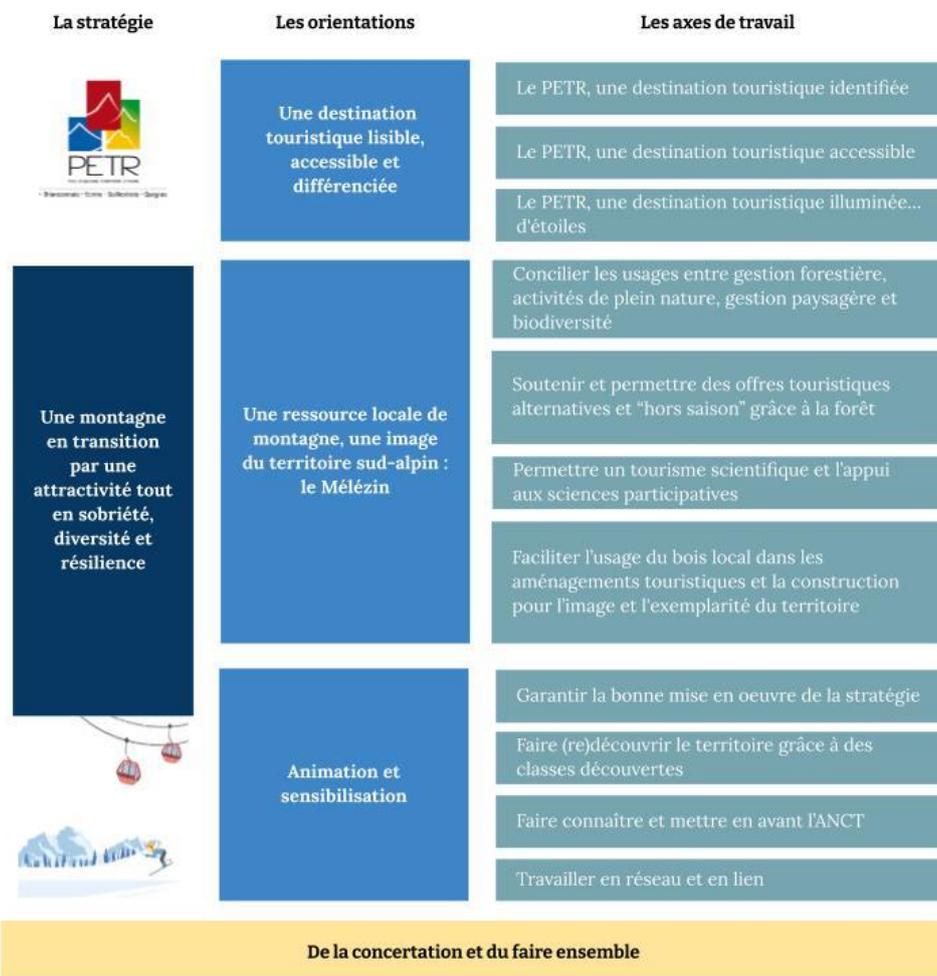
Lien avec les orientations de la mission

2 – Coordination et émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique en lien avec le programme LEADER et le CTES

2-1 *Coordination et émergence des projets liés à la gestion énergétique du territoire*

2-2 *Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire*

- ✓ Développer un modèle de territoire résilient en valorisant ses spécificités alpines
- ✓ Valoriser le ciel étoilé sur les territoires du PETR
- ✓ Accompagner les acteurs socio-professionnels et les collectivités vers plus de sobriété et d'efficacité dans leurs activités



Action 8 – Intervention auprès du collège des Garcins – matinée écocitoyens

Enjeux et objectifs attendus

La mission énergie et adaptation au changement climatique avait notamment pour ambition de sensibiliser et promouvoir des actions en faveur des économies d'énergie ou de l'adaptation au changement climatique. En ce sens, elle s'est saisie, en collaboration avec la mission « Sobriété énergétique » du CTES porté par le PETR de l'opportunité proposé par le collège des Garcins de Briançon d'animer des ateliers dans le cadre d'une matinée « Tous écocitoyens ».

Souhaitant que cette opportunité ne soit pas un atelier « à usage unique », les chargés de missions du PETR ont élaboré un atelier pérenne.

Dates clés

08 avril 2022 : Animation de 4 ateliers

Projets réalisés

Création d'un support d'animation et de communication permettant de faire prendre conscience des enjeux « énergie renouvelable » et « économie d'énergie » en territoire de montagne.

Résultats obtenus

Un support de jeu d'animation a été créé et est disponible pour les agents du PETR ou pour toute structure qui interviendrait sur le territoire. Elle sera mise à disposition gratuitement, sous convention de prêt.

Annexe 12 - Règles du jeu de l'animation "Vers un territoire autonome en énergie"

Animation de 4 ateliers au sein du collège des Garcins à Briançon, dans le cadre de la matinée « tous écocitoyens » organisée par le collège.

Sensibilisation de 45 élèves, de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Analyse et commentaires

Cet atelier s'est déroulé en deux parties, dans un premier temps, un petit jeu « brise-glace » a été proposé aux élèves afin de connaître leurs différents postes de consommation comme par exemple le chauffage, les déplacements en voiture ou l'utilisation d'un smartphone. Dans un second temps, ils ont imaginé les différentes solutions à mettre en place sur le territoire afin de devenir un territoire autonome en énergie : production d'énergie & réduction de consommation énergétique.

Une cinquantaine d'élèves ont ainsi pu en apprendre plus sur l'état actuel de la production d'énergie et des consommations de leur territoire à travers cette animation de sensibilisation. Des fiches récapitulatives ont été distribuées enfin d'atelier sur les différents moyens de productions et l'importance de travailler sur la réduction des consommations et la sobriété énergétique.

Lien avec les orientations de la mission

2 – Coordination et émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique en lien avec le programme LEADER et le CTES

2-2 *Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire*

- ✓ Développer un modèle de territoire résilient en valorisant ses spécificités alpines



Les interventions continueront dans le cadre du plan montagne.



Valorisation du ciel étoilé

La valorisation du ciel étoilé passe par plusieurs actions : depuis l'accompagnement des collectivités dans l'extinction partielle nocturne, aux temps de sensibilisation et de découverte du patrimoine nocturne en passant notamment par la mobilisation des acteurs socio-économiques pour éteindre leurs vitrines, parkings ou entrepôts.

C'est ce à quoi s'est attaché le PETR, via la mission Energie. Les trois fiches actions suivantes présentent les réalisations menées.

Action 9 – Accompagnement des collectivités vers l'extinction de l'éclairage public

Enjeux et objectifs attendus

L'éclairage public représente un des enjeux identifiés dans le plan climat du territoire. En effet, selon l'ADEME, Agence de la transition écologique, en France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente :

- 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales ;
- 16 % de leurs consommations toutes énergies confondues ;
- 37 % de leur facture d'électricité

La réduction et l'extinction de l'éclairage public est donc une des pistes identifiées pour réduire les consommations énergétiques du territoire.

Au-delà de l'impact positif sur les économies d'énergie, les extinctions d'éclairage public favorisent la biodiversité (une majorité de la faune est nocturne, sur tout ou partie de son cycle de vie), améliorent le cadre de vie (un tiers de la population de voit plus la voie lactée et les nuisances lumineuses peuvent perturber la santé et le sommeil) et, trivialement, réduisent la facture d'électricité.

L'enjeu est donc d'accompagner les communes à réduire l'éclairage public. Pour cela, un état des lieux est nécessaire pour pouvoir cibler les communes à mobiliser.

Dates clés

24/03/2021 : rencontre avec le Syndicat intercommunal Guil Durance d'éclairage public - SIGDEP

19/05/2021 : rencontre avec le Syndicat intercommunal d'éclairage public du Briançonnais - SIEPB

27/09/2021 : Conférence de presse éclairage public

07/10/2021 : Rencontre avec la commune de Puy St Pierre pour envisager une extinction de l'éclairage public

22/11/2021 : Rencontre avec la commune de Névache et le SIEPB pour envisager une extinction de l'éclairage public

07/03/2022 : Rencontre avec la commune de Vars, en partenariat avec le SIGDEP, pour envisager une extinction de l'éclairage public

16/03/2022 : Rencontre avec la commune de Briançon, en partenariat avec la communauté de communes du Briançonnais, pour envisager une extinction de l'éclairage public

05/04/2022 : Rencontre avec La Grave et Villar d'Arène, en partenariat avec la communauté de communes du Briançonnais, où a notamment été abordé la question de l'extinction de l'éclairage public

Projets réalisés	Résultats obtenus
Rencontre avec les 2 syndicats d'éclairage du territoire	Connaissance du contexte local et partenariat
Diagnostic et état des lieux de l'éclairage public	Plus des deux tiers des communes du territoire ont mis en place une extinction en cours de nuit. Cartographie des communes engagées dans l'extinction de l'éclairage public <i>Annexe 13 - Cartographie des communes engagées dans une extinction partielle en cours de nuit</i>
Travail en partenariat avec l'Association Environnement et Solidarité qui a porté et porte un projet de mobilisation citoyenne autour de l'éclairage public	Nombreux échanges, rencontre le 17/09/2021
Sollicitation du Parc Naturel Régional du Queyras pour travailler conjointement sur ce sujet.	Le PNR du Queyras n'a malheureusement pas répondu aux premières sollicitations (printemps-été 2021) pour travailler sur ce sujet. Courant mars-avril 2022, d'autres contacts entre le PETR et le PNRQ ont permis d'échanger sur le travail réalisé par le PETR (cartographie, données sur les communes engagées dans l'extinction...). Le PNRQ, dans le cadre de la « Réserve de biosphère » se penche dorénavant sur le sujet de l'éclairage. La poursuite de cette action au sein du PETR devra donc se faire en lien avec cette nouvelle mission du PNRQ.
Communication autour de l'éclairage public	<ul style="list-style-type: none"> - Page internet sur le site du PETR créée https://paysgrandbrianconnais.fr/energie-climat/eclairage-nocturne - Conférence de presse le 27/09/2021 : 2 articles de presse & 2 diffusions radio <i>Annexe 14 - Dossier de presse éclairage public</i> <i>Annexe 15 - Articles et émissions éclairage public</i>
Mobilisation de la secrétaire du PETR pour organiser la conférence de presse	1 jour de travail de la secrétaire du PETR
Rendez-vous individuels avec les communes volontaires pour les accompagner et les mobiliser dans une extinction partielle en cours de nuit	Rendez-vous pour échanger sur la démarche d'extinction, accompagnement global, identification des freins, présentation des avantages... avec les communes de <ul style="list-style-type: none"> - Puy Saint Pierre le 07/10/21 - Névache et le SIEPB le 22/11/2021 - Vars (RDV réalisé en partenariat avec le SIGDEP) le 07/03/2022 - Briançon (RDV réalisé en partenariat avec la Communauté de communes du Briançonnais) le 16/03/2022 - La Grave et Villar d'Arène (RDV réalisé en partenariat avec la Communauté de communes du Briançonnais) le 05/04/2022 <i>Annexe 16 - Premier pas vers l'extinction</i>

Analyse et commentaires

L'état des lieux a permis de montrer que 24 communes sur les 36 du PETR sont engagées dans une extinction partielle, soit plus des deux tiers contre seulement un tiers au niveau national (source ANPCEN). Ce marqueur démontre un engagement du territoire en faveur des économies d'énergie et facilite la mobilisation en faveur de la valorisation du ciel étoilé, en permettant des échanges entre pairs.

L'action en est encore, globalement, en phase amont bien qu'elle ait débutée en mars 2021 (pour la partie « rendez-vous ; des informations (webinaires et contexte législatif) avaient été prises en amont). En effet, l'état des lieux des communes engagées dans l'extinction s'est avéré assez long (pas de regroupement d'information existant). D'autre part, le territoire peut être fier d'un engagement relativement massif des communes dans l'extinction... mais les communes « restantes » sont les plus compliquées à convaincre, les volontaires ayant déjà passé le cap !

Le travail qui a débuté début octobre 2021 (après la conférence de presse), la mobilisation des communes non engagées dans l'extinction, est donc la phase la plus complexe et la plus chronophage.

Six communes ont été rencontrées, qui souhaitaient engager une réflexion et éventuellement s'engager dans une démarche d'extinction en cours de nuit, entre octobre 2021 et mars 2022.

Les autres communes du territoire du SIEPB n'ont pas été sollicitées pour une rencontre, dans la mesure où le SIEPB a été dissout au 31 décembre 2021. Les communes de ce territoire (nord du PETR) doivent donc, dans un premier temps, reprendre la compétence de la gestion du parc d'éclairage et définir si une nouvelle mutualisation – délégation est envisagée ou non. La priorité de ces communes est donc actuellement la gestion immédiate de la compétence et les questions de modulation de l'éclairage viendront par la suite.



Cette action sera poursuivie par le PETR dans le cadre du Plan Avenir Montagne.

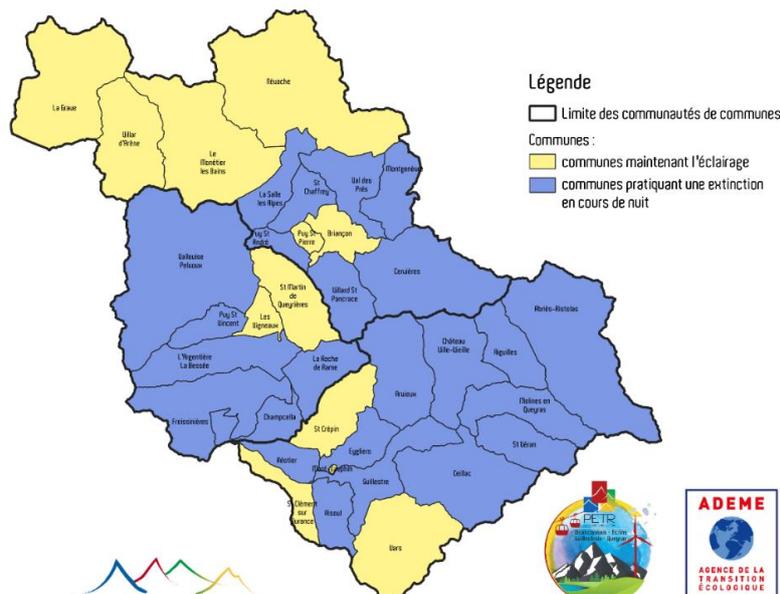
Lien avec les orientations de la mission

2-1 *Coordination et émergence des projets liés à la gestion énergétique du territoire*

2-2 *Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire*

- ✓ Valoriser le ciel étoilé sur les territoires du PETR

Cartographie des communes engagées dans une extinction partielle de l'éclairage public
PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras



Planon TABIG, 2021, PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras



Action 10 – Participation à l'événement national du Jour de la Nuit 2021

Enjeux et objectifs attendus

Un des moyens d'accompagner les collectivités vers l'extinction de l'éclairage public est d'une part de pouvoir tester, grandeur nature l'extinction et d'autre part de sensibiliser les citoyens.

L'événement du Jour de la Nuit est proposé au niveau national et permet de sensibiliser les acteurs, collectivités et citoyens aux bienfaits de l'extinction partielle en cours de nuit. Le PETR, via la mission énergie s'est saisi de cette opportunité pour mobiliser les communes et les inviter à participer au Jour de la Nuit 2021 en éteignant intégralement leur éclairage de la nuit du samedi 9 octobre au dimanche 10 octobre 2021.

Dates clés

27/09/2021 : Conférence de presse présentant notamment l'événement du Jour de la Nuit 2021

09/10/2021 : Jour de la Nuit 2021

Projets réalisés

Mobilisation des communes pour participer au Jour de la Nuit 2021 en éteignant exceptionnellement l'éclairage public toute la nuit du 9 au 10 octobre 2021

Résultats obtenus

12 communes sur les 36 ont éteint intégralement leur éclairage public la nuit du 9 au 10 octobre 2021, dont 3 qui n'éteignent pas d'ordinaire.

Communication pour présenter l'événement



Mobilisation de la secrétaire du PETR pour communiquer sur l'événement

Réalisation d'une affiche

Annexe 17 - Exemple d'affiche personnalisée pour une commune participant au Jour de la Nuit 2021

Conférence de presse le 27/09/2021 sur l'éclairage public avec un focus Jour de la Nuit 2021

Communication sur le site internet du PETR et les réseaux sociaux

Annexe 18 - Cartographie des communes participant au Jour de la Nuit 2021

0.5 jour de travail de la secrétaire du PETR

Retour d'expérience pour recueillir les freins identifiés, les volontés pour reconduire une participation, les propositions d'améliorations

Retour de certaines communes.

Tous les retours sont positifs, aucune remarque de la population concernant l'extinction exceptionnelle. Souhait des communes de donner plus d'importance à l'événement en proposant en parallèle des animations (certaines communes l'avaient proposé pour cette première édition, mais très peu).

Analyse et commentaires

La participation au Jour de la Nuit 2021 a été relativement suivie par les communes du PETR (près de la moitié des communes ont participé), majoritairement sur le sud du territoire, c'est-à-dire sur le territoire du SIGDEP. En effet, les postures des deux syndicats d'éclairage face à cet événement se sont montrées différentes : le SIGDEP, au sud a pris en charge les interventions des entreprises pour planifier et organiser l'extinction exceptionnelle alors que le SIEPB, au Nord, n'a pas proposé cette prise en charge (les contextes internes et notamment financiers des syndicats étant notoirement différentes).

Les communes du territoire du SIEPB ont, pour certaines, étaient démotivées par le fait de devoir « payer pour éteindre » – situation qui s'explique aisément par le fait qu'une intervention est nécessaire pour programmer les éventuelles horloges ou intervenir sur les boîtiers de contrôle.

Pour relancer l'expérience du Jour de la Nuit sur le territoire, le PETR a pris le parti de proposer uniquement un accompagnement dans l'extinction, sans proposer d'événements (balades nocturnes, observation des étoiles...). Une commune a fait le choix de proposer un événement cette soirée-là.

Au cours du bilan de l'action, la question d'organiser des animations en lien avec la nuit a été posée. C'est une éventualité posée pour les prochaines éditions.



Cette action sera poursuivie par le PETR dans le cadre du Plan Avenir Montagne.

Lien avec les orientations de la mission

2-2 *Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire*

- ✓ Valoriser le ciel étoilé sur les territoires du PETR

Action 11 – Accompagnement des acteurs socio-économiques vers l’extinction de l’éclairage

Enjeux et objectifs attendus

Afin d’aborder la question de l’éclairage dans son ensemble, l’éclairage privé – des activités socio-économique – doit également être traité. En effet, il semble que les règles en vigueur depuis 2013 sur les extinctions obligatoires de certains locaux d’activités professionnelles ne soient pas entièrement respectées.

Si le diagnostic précis n’a pas été réalisé sur le territoire, il a cependant été constaté que l’éclairage était maintenu sur différents sites, là où les lois et arrêtés de 2013 et 2018 exigeaient une extinction.

Le PETR a donc souhaité compléter l’action menée dans le cadre de l’éclairage public par de la sensibilisation et de l’accompagnement des acteurs privés.

Dates clés

Aout 2021 : finalisation d’un document de sensibilisation à destination des acteurs économiques du territoire

Septembre 2021 : RDV avec les chargés de mission Petite Ville de demain et Manager de commerces de la CC du Pays des Ecrins ; RDV avec les responsables de pôles économie et aménagement de la CC du Guillestrois Queyras

Décembre 2021 : communication des documents de sensibilisation aux élus du territoire (lors de la conférence des maires)

Janvier-février 2022 : échanges avec les associations de commerçants du Pays des Ecrins, du Briançonnais et de Guillestre.

Projets réalisés

Information et prise en main des arrêtés en vigueur, notamment l’arrêté ministériel du 28 décembre 2018 relatif à l’éclairage nocturne.

Réalisation d’un document de sensibilisation décryptant certaines règles de l’arrêté – en réalisant un focus sur les règles, applicables aux bureaux, vitrines, entrepôts et parkings

Mobilisation de la secrétaire pour réaliser le document de communication à destination des acteurs socio-professionnels

Rencontres avec les EPCI pour présenter le travail effectué et identifier les pistes d’actions communes pour sensibiliser les acteurs économiques : échanges et demande de rendez-vous avec les chargés de missions petite ville de demain, managers de commerces, responsables de pôle économie, chargé de mission transition énergétique...

Prise de contact avec les associations de commerçants du territoire pour informer et sensibiliser.

Résultats obtenus

Réalisation et édition d’un document de sensibilisation à destination des acteurs socio-professionnels du territoire, des associations de commerçants...

Annexe 19 - Document de communication sur l’éclairage à destination des acteurs socio-professionnels

1 jour de travail de la secrétaire du PETR

La communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, intéressée par cette démarche, a annoncé reprendre les règles principales des arrêtés ministériels pour les intégrer dans les règlements de zones d’activités. La seule association de commerçants de l’EPCI étant à peine ne train de se relancer, il n’est pas jugé opportun de travailler dès à présent avec eux sur ce volet.

Au niveau du Pays des Ecrins, le RDV a malheureusement eu lieu juste après le décès de l’ élu référent intercommunal. Les orientations données alors n’avaient pas fléchées les interventions sur la thématique éclairage.

Distribution des documents de sensibilisation aux associations de commerçants pour orienter vers les membres des associations.

Environ 100 flyers distribués, en plus des transmissions informatiques pour les associations de commerçants du Pays des Ecrins et du Briançonnais.

Analyse et commentaires

Un travail important de décryptage et mise en forme a permis de créer un document de communication clair et facilement diffusable sur le territoire. Afin de sensibiliser les acteurs concernés en lien avec les EPCI, compétent en matière de développement économique, il est apparu judicieux de travailler de concert sur cette thématique. Cependant, elle n'est pas ressortie comme prioritaire pour certains EPCI.

Cet état de fait aurait pu être mieux anticipé en mobilisant les EPCI plus en amont de l'action.

De plus, il a été décidé, de reporter les rencontres avec les associations de commerçants pour plusieurs raisons : sur le Guillestrois, l'association était, à l'automne, en phase de « renaissance » et il semblait délicat d'intervenir dès ce stade ; par la suite, le calendrier ne semblait plus opportun : la période des fêtes de fin d'année approchant, il ne semblait pas judicieux de travailler sur l'extinction des vitrines notamment.

Finalement, les associations de commerçants ont été rencontrées ou contactées début 2022 (février). Les retours ont été assez positifs et les associations ont relayés le document de sensibilisation aux adhérents (par mail, ou en format papier).



Cette action sera poursuivie par le PETR dans le cadre du Plan Avenir Montagne.

Lien avec les orientations de la mission

2-2 Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire

- ✓ Valoriser le ciel étoilé sur les territoires du PETR



Eclairer où il faut, quand il faut !
Depuis le 1er janvier 2019, la loi impose une extinction en cours de nuit pour les activités économiques.
Décryptage de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018

Commerces & bureaux

- Eclairage intérieur & vitrines : Extinction à 1h du matin ou 1h après la fermeture ; Allumage à 7h du matin ou 1h avant l'ouverture.

Commerces & bureaux

- Eclairage des bâtiments : Allumage ou coucher du soleil ; Extinction à 1h du matin.

Activité économique - espaces extérieurs clos

- Eclairage des parkings clos, entrepôts... : Extinction 1h après la fermeture ; Allumage à 7h du matin ou 1h avant l'ouverture.

TERRITOIRE DE MONTAGNE • TERRITOIRE D'ÉNERGIE • TERRITOIRE DE PROJETS



Eclairer où il faut, quand il faut !
Adapter l'éclairage à l'usage pour maintenir la continuité des activités humaines (économiques, sportives, culturelles, déplacements...) c'est :

- ✓ Respecter l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 pour réduire l'éclairage nocturne
En vigueur depuis le 1er janvier 2019 pour les nouvelles installations et depuis le 1er janvier 2021 pour tous
- ✓ Réduire sa facture d'électricité
Une rénovation performante et une maîtrise de l'éclairage-extinction des bureaux permet une économie d'environ 75€/m²/an, soit un amortissement inférieur à 3 ans. (Source ADEME)
- ✓ Faire des économies d'énergie
En France, l'éclairage consomme 49TWh, soit plus de 10% de la consommation totale d'électricité. L'éclairage des bureaux consomme 6TWh. (Source ADEME)
- ✓ Favoriser la biodiversité
Une majorité de la faune est nocturne, sur tout ou partie de leur cycle de vie : l'éclairage perturbe les équilibres proies-prédateurs et fragmente les milieux de vie
- ✓ Améliorer le cadre de vie
Les nuisances lumineuses peuvent notamment perturber le sommeil
- ✓ Observer les étoiles
Un tiers de la population mondiale ne voit plus la voie lactée

Acteurs socio-économiques, vous aussi, engagez-vous pour un éclairage raisonné et adapté aux usages afin de faire des économies et préserver le patrimoine naturel !

Plus d'informations sur le site du PETR : <https://paysgrandbrianconnais.fr>
et en contactant : energie@paysgrandbrianconnais.fr ou 07.88.73.45.53

TERRITOIRE DE MONTAGNE • TERRITOIRE D'ÉNERGIE • TERRITOIRE DE PROJETS



Accompagner les acteurs socio-professionnels et les collectivités vers plus de sobriété et d'efficacité dans leurs activités

Action 12 – Accompagner les acteurs du territoire pour mobiliser des financements leurs permettant la mise en œuvre d'actions de sobriété et d'efficacité

Enjeux et objectifs attendus

Afin de faciliter le passage à l'action des acteurs du territoire, qu'ils soient publics ou privés, la mission énergie s'est mobilisée pour accompagner les maîtres d'ouvrages pour trouver des financements. Outre le dispositif CEE, abordé par ailleurs, la mission énergie se devait de se tenir informée et d'être à même de diriger les acteurs vers les financements les plus appropriés.

Dates clés

Janvier – Février 2021 : Plan de relance rénovation énergétique des bâtiments des collectivités
Tout au long de la mission : accompagnement vers des financements au fil de l'eau

Projets réalisés

Accompagnement des collectivités (communes et EPCI) du territoire pour mobiliser les fonds du plan de relance, pour le volet rénovation énergétique des bâtiments des collectivités.

Travail étroit, dans un calendrier très serré, avec la sous-Préfecture de Briançon, les services de l'agence d'ingénierie départementale des Hautes-Alpes (IT05) et le SYMEnergie05 pour identifier les projets des collectivités, les accompagner pour déposer leurs dossiers de demande de financement le cas échéant et identifier les autres sources de financement.

Relation partenariale avec le SYMEnergie05 qui développe un service d'intranting pour les collectivités membres du syndicat (toutes sauf Briançon et Saint Martin de Queyrières sur le territoire du PETR) : relais de communication de ce dispositif à l'échelle du PETR et accompagnement des communes vers les meilleurs dispositifs de financements.

Relation partenariale avec le département des Hautes-Alpes, notamment pour orienter les acteurs vers le dispositif OCRE porté par le département permettant de financer des projets de chaleur renouvelable pour tous les acteurs (hors particuliers).

Résultats obtenus

Identification de 38 projets potentiellement éligibles au plan de relance pour le volet rénovation énergétique des bâtiments des collectivités. Accompagnement conjoint avec IT05 et SYME05, dépôt de 17 projets par les collectivités, dont 13 ont reçus des financements de l'Etat, sur des fonds « plan de relance », DSIL classique ou DETR. L'Etat a en effet réorienté certains dossiers vers des fonds classiques.

Ce sont au total près de 1,4M€ de financements de l'Etat qui ont été mobilisés sur les communes et communautés de communes grâce à la mobilisation et à l'accompagnement conjoint du PETR, d'IT05 et du SYME05.

Les communes ont été informées de la mise en place du dispositif de tiers financement proposé par le SYME05 et mises en relation pour celles intéressées.

Les acteurs accompagnés dans leurs projets de travaux de rénovation énergétique ont été informés et mis en relation avec le département si leurs projets comportaient un changement de mode de chauffage, vers du chauffage renouvelable.

Accompagnement des acteurs économiques dans leur recherche de financement pour des actions permettant des économies d'énergie : fonds tremplin, fonds régionaux, prêts BPI, crédit d'impôt...

Les acteurs socio-professionnels souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique ont été accompagnés pour déposer leurs demandes de financements auprès des financeurs les plus à même de les suivre.

Plusieurs dossiers ont été accompagnés, dont certains qui ont déposés des demandes de financements :

- Rénovation énergétique d'un hôtel : Fonds région accordés en décembre 2021 + mobilisation du crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des TPE PME + primes CEE
- Rénovation énergétique d'un commerce au sein d'une copropriété : mobilisation du crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des TPE PME + primes CEE

Un projet accompagné n'a finalement pas été mené, faute de trésorerie du porteur de projet (Rénovation énergétique d'une imprimerie). Les autres projets accompagnés, non cités ici, ont principalement été accompagnés pour mobiliser les primes CEE.

Le bilan financier de subventions et primes mobilisés est présenté en page 18 et en Annexe 20 - Tableau des fonds drainés par la mission énergie en 18 mois.

Analyse et commentaires

L'accompagnement réalisé pour accompagner les collectivités vers les fonds du Plan de relance – volet rénovation énergétique des bâtiments des collectivités – a porté ses fruits avec près de 1,4M€ apportés par l'Etat. Cet accompagnement s'est fait « dans l'urgence » avec 17 dossiers déposés en à peine un mois, alors même que certaines collectivités n'avaient pas envisagé de déposer ces dossiers si tôt.

Si ces financements ont donné un coup d'accélérateur aux projets du territoire, un suivi à court et moyen terme reste à réaliser pour identifier les éventuels projets malheureusement « déposés trop vite » ou qui n'auraient pas bouclés leur plan de financement et qui ne verraient finalement pas le jour. A ce jour, sur les 13 projets financés, seuls quelques-uns ont été lancés fin 2021.

L'accompagnement des acteurs socio-professionnels vers la mobilisation de financement n'a permis de déposer que deux dossiers. Un autre projet d'ampleur était relativement avancé mais les conditions économiques de l'entreprise, liés à la crise sanitaire, ont nécessité le report des travaux prévus à une date ultérieure. A l'image de cette entreprise, il semble avoir été délicat de mobiliser les acteurs socio-économiques pour réaliser des travaux de rénovation énergétique alors même qu'ils sortent de deux années compliquées.

Lien avec les orientations de la mission

1 – Accompagnement à l'émergence et au suivi opérationnel des actions et des projets liés aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

2 – Coordination et émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique en lien avec le programme LEADER et le CTES

2-1 Coordination et émergence des projets liés à la gestion énergétique du territoire

2-2 Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire

- ✓ Accompagner les acteurs socio-professionnels et les collectivités vers plus de sobriété et d'efficacité dans leurs activités

Action 13 – Faciliter et anticiper les changements impliqués par la loi Climat et Résilience

Enjeux et objectifs attendus

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras se doit de rester en veille sur les actualités juridiques et possibilités de financement, afin de faciliter les informations vers les communes et communautés de communes du territoire. L'année 2021 a été marquée par la promulgation de la loi dite « Climat et Résilience ». Le PETR a engagé un travail de synthèse de la loi, pour faciliter la compréhension et les impacts pour les collectivités locales.

Dates clés

Août 2021 : Promulgation de la loi Climat et Résilience

Octobre 2021 : Wébinare de présentation de la loi par le Ministère de la Transition Ecologique - DGEC et DLCES

Décembre 2021 : Transmission des premières notes de synthèse aux élus du territoire

Janvier-Février 2022 : réalisation des dernières notes de synthèse et transmission

27/04/2022 : Interview RAM05 pour préparer des émissions radio pour vulgariser les notes de décryptages

Projets réalisés

Afin de faciliter la mise en pratique et d'anticiper les impacts de la loi Climat et Résilience, des notes de synthèse ont été réalisés par le PETR. Il a également été proposé aux communes et intercommunalité des interventions pour présenter les impacts de la loi.

Résultats obtenus

Décryptage de la loi Climat & Résilience : 7 notes de synthèse réalisées.

Très bon retour de la part des 3 EPCI sur ces notes et leur intérêt.

Retour positif du Cabinet du groupe majoritaire du département des Hautes Alpes.

Annexe 21 - Notes décryptage loi Climat&Résilience

Analyse et commentaires

La loi étant particulièrement fournie et riche sur des domaines divers, un travail a été réalisé pour recueillir des éléments et décrypter les principales évolutions pour les collectivités – à l'échelle du PETR. Plus chronophage que prévu, cette action a pris du retard dans sa mise en application concrète. Les premières notes de présentation thématiques ont été diffusées lors de la conférence des maires du PETR (13/12/2021), puis l'intégralité des notes a été transmise début 2022 et mise en ligne sur le site du PETR.

Lien avec les orientations de la mission

2 – Coordination et émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique en lien avec le programme LEADER et le CTES

2-2 *Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire*

- ✓ Accompagner les acteurs socio-professionnels et les collectivités vers plus de sobriété et d'efficacité dans leurs activités

Action 14 – Rencontre avec les communes du territoire de la communauté de communes du Briançonnais en binôme CCB – PETR

Enjeux et objectifs attendus

Afin d'accompagner les communes du territoire dans leurs actions en faveur de la transition écologique, des rencontres co-organisées entre le PETR et la Communauté de communes du Briançonnais, dans le cadre de l'animation du PCAET, ont été réalisées.

Chaque commune de la CC Briançonnais a été sollicitée afin de présenter les objectifs du PCAET, et d'identifier des pistes d'actions à mettre en œuvre à leur échelle.

Dates clés

28/03/2022 : RDV avec Névache et Val des Près

31/03/2022 : RDV avec Puy Saint André et Puy Saint Pierre

04/04/2022 : RDV avec La Salle les Alpes et Briançon

05/04/2022 : RDV avec La Grave et Villar d'Arène

Projets réalisés

8 communes sur les 13 de la CCB ont été rencontrées en partenariat avec le PETR et la CCB. Le PETR s'était excusé pour 3 communes et 2 autres communes n'avaient pas encore pris de RDV en fin de la mission énergie.

Il s'est agi de présenter le cadre du PCAET d'une part, et d'échanger sur les actions possibles à mettre en œuvre à leur échelle en identifiant l'accompagnement possible, conjoint et complémentaire du PETR et de la CCB.

Résultats obtenus

Les 8 communes rencontrées ont pu prendre conscience de l'importance de s'engager dans le cadre du PCAET, et de mieux comprendre les articulations et les accompagnements possibles entre le PETR et la CCB.

Les projets identifiés au sein de chaque commune feront l'objet d'un suivi, en fonction des compétences de chaque structure.

Chaque rencontre a fait l'objet d'une note de synthèse pour garder une trace des projets identifiés et assurer un suivi.

Analyse et commentaires

Les rencontres ont permis de (re)mobiliser les communes sur le sujet de la transition écologique, et ont affirmé les liens forts, nécessaires, entre le PETR et la CCB.

Lien avec les orientations de la mission

2 – Coordination et émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique en lien avec le programme LEADER et le CTES

2-2 *Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire*

- ✓ Accompagner les acteurs socio-professionnels et les collectivités vers plus de sobriété et d'efficacité dans leurs activités

F. Expérimentation de l'outil Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires

Action 15 – Retour d'expérience sur l'outil TACCT

Enjeux et objectifs attendus

L'outil « Trajectoire d'adaptation au changement climatique des territoires », dit TACCT, est proposé par l'ADEME. Il est composé de 3 phases – Diagnostic ; plan d'action ; suivi-évaluation.

Il permet, dans le cadre d'une stratégie de territoire d'adaptation au changement climatique, de pouvoir suivre une méthode, quelque soit l'avancée et l'engagement du territoire.

Dans le cadre de la mission énergie et adaptation au changement climatique, il était convenu que le PETR fasse un test et retour d'expérience sur l'utilisation de cet outil pour le volet 3 / suivi-évaluation.

Dates clés

Été 2021 : suivi d'une formation à distance sur l'outil TACCT – volet 1 & 2

Projets réalisés

La mission énergie, après avoir pris connaissance des documents de cadrage de l'outil, a suivi une formation en ligne de l'ADEME sur l'outil TACCT – volet 1 et 2 (été 2021).

Dans le cadre de la mission, seul le volet 3 devait être testé (la diagnostic et plan d'action étant déjà réalisé dans le cadre du PCAET).

Résultats obtenus

Cette formation a permis de mieux comprendre les enjeux et l'utilisation d'un tel outil.

Ceci dit, n'étant pas spécifique sur le volet 3, la formation apparaissait parfois un peu éloignée des attentes. La partie « mise en pratique » n'a pas été réalisée, faute d'application concrète.

L'outil a été exploré afin de pouvoir faire un retour sur son utilisation, à partir des actions menées par le PETR et du travail mené dans le cadre du PCAET (diagnostic / stratégie / plan d'action).

Les résultats et analyse sont détaillés ci-après.

Analyse et commentaires

Le volet 3 de l'outil TACCT a une grande ambition : pouvoir suivre, évaluer et faire évoluer les stratégies et plan d'actions d'adaptation au changement climatique. Cette évolution, nécessaire pour rester « en phase » avec l'évolution climatique qui, par nature, n'est pas linéaire, est complexe et un outil est a priori bienvenu pour accompagner les territoires.

Fort de ce constat partagé, l'outil apparaît comme une aide utile, voire nécessaire, pour les territoires.

La rencontre avec TACCT (volet 3) ou le risque de se perdre en chemin

Le volet 3 se veut adapté à tout type de stratégie et de territoire et a l'ambition d'apporter des clefs pour réadapter et réorienter les politiques et stratégies définies. Dans cette optique, la mission énergie s'est plongée dans la phase de préparation et de prise en main de l'outil... phase qui s'est avérée plus longue et fastidieuse que pour d'autres outils – et qui peut décourager les territoires. Lecture des documents explicatifs, compréhension des mécanismes et du vocabulaire spécifique, découverte de l'outil excel, de ses multiples onglets et liens entre eux... Un travail important, préalable, est nécessaire.

Faisant le lien avec le développement en cours (finalisé ?) de la plateforme de suivi des actions proposée dans le cadre du référentiel Climat Air Energie qui semble plus facile d'utilisation, l'intérêt d'un territoire pour le volet 3 de l'outil TACCT peut se voir réduit par la charge de travail nécessaire et le temps à y consacrer. En effet, lors des rencontres TEPOS 2021, la chargée de mission avait suivi un atelier animé par l'ADEME sur le développement en cours d'une plateforme de suivi-évaluation des actions menées dans le cadre du référentiel Climat Air Energie. Cette plateforme, réalisée avec les retours des territoires utilisateurs de la plateforme (alors sous version BETA) permettait un retour d'expérience en direct et un développement d'un outil adapté aux attentes et cohérent avec le temps et l'énergie que les territoires peuvent y consacrer.

L'utilisation de TACCT (volet 3), doutes & difficultés

Malgré une phase préparatoire longue et une formation suivie (sur les volets certes 1 et 2, mais qui donnent une lisibilité sur l'usage et le fonctionnement général de l'outil), l'utilisation et la mise en pratique s'est avérée elle aussi plus complexe que prévu.

La phase de préparation aurait-elle été mal faite ? A priori non, mais les difficultés d'usage amènent toujours des doutes. Les difficultés alors rencontrées ont mis en évidence une mauvaise intégration de certains concepts, méthodes d'analyse, développés à travers le volet 3. Combien bien positionner les actions, les critères si le fonctionnement et les méthodes d'analyse de l'outil n'ont pas bien été préalablement intégrés ?

Comment choisir une méthode et son « cadre logique », si cette même logique n'est pas complètement claire ?

Sans compter les quelques bugs & erreurs de manipulation qui entraînent parfois la non création d'onglets spécifiques et qui rajoutent de la confusion à l'utilisation...

Lien avec les orientations de la mission

2 – Coordination et émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique en lien avec le programme LEADER et le CTES

2-2 Expérimentation de l'outil Trajectoire d'adaptation au changement climatique TACCT (volet 3)



6. La mise en place de démarche d'excellence telle que Cit'Ergie

Action 16 – Accompagner les communautés de communes dans une démarche de labellisation Territoire engagé pour la transition CLIMAT AIR ENERGIE

Enjeux et objectifs attendus

Le label Cit'Ergie, devenu Territoire engagé pour la transition écologique – label CLIMAT AIR ENERGIE – est un marqueur fort de l'engagement des intercommunalités dans la transition. Il permet de récompenser, mettre en réseau et valoriser les territoires acteurs en faveur du climat, de la qualité de l'air et de l'énergie. Œuvrant en ce sens, notamment par le biais de la mission énergie, le PETR souhaite accompagner les EPCI de son territoire vers l'obtention de ce label afin de prouver que l'engagement du territoire est global et pertinent.

Dates clés

Avril 2021 : envoi d'un courrier et d'un document de présentation de Cit'Ergie aux trois EPCI

Juin 2021 : rencontre entre l'ADEME et la CCPE pour aborder l'engagement dans Cit'Ergie

Projets réalisés

Un courrier et un document de présentation ont été réalisés afin d'informer les communautés de communes de l'opportunité de s'engager vers le label Cit'Ergie. Par la suite, différents échanges ont eu lieu entre les chargés de missions du PETR et des communautés de communes.

Résultats obtenus

Suite à ce courrier, et à des échanges entre les structures, la communauté de communes du Pays des Ecrins a souhaité organiser un temps de travail avec l'ADEME au sujet de Cit'ergie, qui s'est déroulé en juin 2021. Une réflexion est en cours à l'échelle de cette intercommunalité.

Courant novembre 2021, et suite à des échanges entre les structures, la communauté de communes du Briançonnais a confirmé sa volonté de poursuivre la réflexion pour s'engager vers le label en demandant d'organiser un temps d'échanges avec l'ADEME à ce sujet.

Annexe 22 - Courrier envoyé aux EPCI

Annexe 23 - Présentation de Cit'Ergie envoyée aux EPCI

Analyse et commentaires

Les EPCI se montrent relativement réceptives pour s'engager vers l'obtention de ce label, malgré une première lecture de leur part assez dubitative liée à la crainte d'un « nouveau label » qui viendrait s'ajouter aux actions et procédures en cours. En fin de la première année de mission (fin 2021), deux EPCI sur les trois qui avait informé le PETR de leur souhait d'approfondir la question. Ce sont les deux qui se sont dotées de moyens humains supplémentaires sur les questions de transition écologique (une chargée de mission à temps plein sur ces questions pour la CC du Briançonnais, et une chargée de mission à 20% de son temps pour la CC du Pays des Ecrins).

D'autres temps d'échanges sont à prévoir pour continuer et approfondir la réflexion des EPCI dans l'engagement vers le label.

Il a donc été proposé de travailler sur une suite plus globale en favorisant l'émergence d'un projet de Contrat d'objectif territorial, dit COT, à l'échelle du PETR. Cette action, plus large que le label Climat Air Energie, est présenté dans l'action 13.

Lien avec les orientations de la mission

3 – Développement de nouvelles démarches d'excellence sur le territoire du PETR dont « Cit'ergie »

Récompenser les politiques climat-air-énergie ambitieuses en s'engageant vers le label Cit'ergie !



- 1 Etat de lieux détaillé
- 2 Définition de la politique climat-air-énergie
- 3 Mise en oeuvre et suivi des résultats
- 4 Labellisation pour 4 ans

Accompagnements financier de l'ADEME et technique du PETR

- ✓ Contribuer à l'atteinte des objectifs Énergie-Climat nationaux
- ✓ Réduire sa consommation et donc sa facture énergétique
- ✓ Mettre l'ensemble de ses compétences au service de la transition énergétique
- ✓ Communiquer et valoriser ses actions auprès de la population
- ✓ Faire partie d'un réseau et s'inspirer des bonnes pratiques d'autres territoires

219 Collectivités déjà engagées dans Cit'Ergie

Votre communauté de communes souhaite davantage d'informations? Prenez contact avec le PETR !

Plus d'informations sur le site du PETR : <https://paysgrandbrianconnais.fr> et en contactant : energie@paysgrandbrianconnais.fr ou 07.88.73.45.53



TERRITOIRE DE MONTAGNE • TERRITOIRE D'ÉNERGIE • TERRITOIRE DE PROJETS

Action 17 – Mobilisation des EPCI vers un projet de COT à l'échelle du PETR

Enjeux et objectifs attendus

Le PETR a élaboré un PCAET pour le compte de ses 3 EPCI, dont deux de manière volontaire. De plus, deux EPCI sur trois ont souhaité être proactive dans les questions de transition écologique en se dotant de moyens humains complémentaires à ceux du PETR pour mettre en œuvre des actions au sein de leurs EPCI.

Fort de cette dynamique, et pour permettre de continuer le mouvement initié, le PETR a souhaité étudier la possibilité de mobiliser un COT pour son territoire. Le COT s'organise en deux phases. La première, d'un an, permettrait de faire un état des lieux des actions réalisées par chacun des EPCI, sur la base des référentiels Climat Air Energie et Economie circulaire, et de définir un plan d'action. La deuxième phase, de 3 ans, permettraient de mettre en œuvre les actions à l'échelle des EPCI.

Dates clés

Septembre 2021 : Courrier du PETR informant l'ADEME du souhait d'étudier la possibilité de mobiliser un COT à l'échelle du PETR

04/03/2022 : Réunion avec les EPCI du territoire, en partenariat avec l'ADEME, pour présenter le COT aux EPCI et le scénario d'organisation territoriale pressenti par le bureau du PETR

23/03/2022 : Délibération du conseil syndical pour candidater à un COT

Projets réalisés

Travail amont en interne au PETR pour présenter des scénarii possibles d'organisation territoriale. Choix du bureau du PETR de retenir un scénario privilégié.

Présentation du COT et du scénario d'organisation territoriale aux EPCI le 04 mars 2022

Conseil syndical du PETR

Résultats obtenus

Bureau du PETR de février 2022 choisi un fonctionnement territorial pour le futur COT

Les 3 EPCI ont a priori validé le fait de s'inscrire dans une dynamique de COT, porté par le PETR.

Le scénario territorial présenté s'articule autour du fait que le PETR garderait un rôle central dans l'animation du COT, en recrutant un ETP pour la phase 1 et pour la phase 2, qui interviendrait directement auprès des EPCI.

Les modalités pratiques et les fonds attribués aux EPCI sont encore à définir.

Annexe 24 - compte rendu de réunion COT du 04.03.2022

Le conseil syndical du PETR a délibéré en faveur d'un COT pour son territoire, en relation étroite avec les 3 EPCI.

Annexe 25 - délibération du PETR en faveur d'un COT

Les étapes suivantes annoncées sont dorénavant les suivantes (prévisionnel) :

- D'ici juin 2022 : **Délibération de principe** des EPCI
- Juin – Juillet 2022 (après les délibérations) : **Rencontre ADEME – EPCI – PETR avec chaque EPCI**
- Eté 2022 : **élaboration des conventions PETR-EPCI**
- Eté 2022 : **Signature du COT** entre le PETR et l'ADEME
- Septembre 2022 : **recrutement d'un agent 1 ETP**

Analyse et commentaires

Cette action prend la suite de l'action « label Climat Air Energie ». Les trois communautés de communes se sont montrées intéressées et souhaitent s'engager dans la dynamique de ce programme. Elles ont bien compris l'importance de résultat sur ce dispositif et sont, a priori, prêtes à s'engager.

Il sera proposé aux EPCI de délibérer, sur le principe de leur engagement, entre avril et juin 2022, afin de pouvoir organiser courant juin/juillet des rencontres individualisés EPCI – ADEME – PETR.

Il est, a priori, prévu un recrutement pour la phase 1 / état des lieux en septembre 2022.

Lien avec les orientations de la mission

3 – Développement de nouvelles démarches d'excellence sur le territoire du PETR dont « Cit'ergie »

5. RETOUR SUR LES FREINS RENCONTRES & LEVIERS IDENTIFIES

Qui a dit COVID-19 ?

Les principales difficultés rencontrées sont, comme mentionné début de bilan, liées au contexte sanitaire qui n'a pas permis de nouer des relations partenariales stables et a freiné les rencontres et les échanges. En effet, entre novembre 2020 (prise de poste) et juin 2021, soit 8 mois sur les 12 de la première année, le travail a été réalisé quasiment intégralement à distance.

Effectuer un travail d'animation territoriale sans pouvoir être effectivement à la rencontre des acteurs – ni même de ses collègues, élu référent... – est un exercice d'équilibriste permanent qui demande de l'adresse pour savoir être présent à distance. Le relatif échec du groupe de travail « énergie » entre les 3 EPCI et le PETR est le signe qu'effectuer de l'animation territoriale uniquement par écran interposé n'est pas l'idéal.

Malgré cet état de fait – qui ne peut pas être imputé au PETR – la mission énergie a vite été reconnue par les collectivités du territoire, notamment par le travail mené en début d'année 2021 sur la mobilisation des fonds issus du plan de relance. Les réunions de cadrage sollicitées et animées par la sous-Préfecture en présence du PETR, de l'agence d'ingénierie territoriale IT05 et du syndicat d'énergie SYMEnergie05 ont permis de nouer des relations partenariales fortes : urgence et enjeux des dépôts de demande de financements ont permis aux acteurs concernés, dont la mission énergie du PETR, de mobiliser largement les collectivités autour d'un but commun.

Appuyant les freins engendrés par le travail « en distanciel », est-ce le fait que ces réunions de cadrage et de travail de la Sous-Préfecture étaient réalisées en présentiel qui a permis de mobiliser près de 1,4 million d'euros de l'Etat en à peine un mois ? Cela y a sûrement contribué, en établissant un fonctionnement de travail entre les partenaires mobilisés plus clair et opérationnel.

Les primes CEE : un nom qui mobilise & un montant qui déçoit

Les primes CEE ont permis, lors du programme PRO-INNO-08, dit « CEE-TEPCV », de financer des projets à 90%. Ces primes ont permis de réaliser des projets importants sur le territoire et, nécessairement au vu du taux exceptionnel, ont laissé une trace dans les souvenirs des collectivités ! Revenir deux ans après en proposant de mobiliser les primes CEE pour les projets a donc été très bien accueilli par les collectivités du PETR... et les premiers retours se sont avérés assez amères.

Le manque de recul de la chargée de mission, qui n'avait pas mis en œuvre le programme PRO-INNO-08, a conduit à sous-estimer ce « souvenir des primes CEE » et à ne pas suffisamment communiquer sur les différences, notamment de montant, pour les premiers dossiers. Erreur vite corrigée pour éviter les désagréments, mauvaises surprises et autres remarques.

De la difficulté de créer des relations partenariales stables

Avec la mise en place en Aout 2020 des nouvelles instances au sein des communes, des communautés de communes, Parc du Queyras et du PETR, il a été nécessaire de recréer une nouvelle relation avec le territoire afin de faire comprendre l'outil PETR mais également de redéfinir les rôles de chacun. Ce contexte de redéfinition et de clarification des relations partenariales, cumulé à la situation sanitaire et autres confinements, n'a pas facilité l'intégration locale au sein des relations partenariales du nouvel agent recruté en novembre 2020 sur la mission énergie. L'absence de relations claires avec les communautés de communes et le parc du Queyras a freiné certains projets – voire a mené à l'abandon de certains comme l'appel à projet AVELO2. En lien avec le travail réalisé par le PETR sur le nouveau projet de territoire 2020-2026, de nombreux échanges techniques et politiques ont eu lieu entre le PETR et les EPCI dans le courant de l'été 2021 afin de (re)définir les rôles et missions de chacun. Ce travail devrait permettre de faciliter les relations et le travail mené par les chargés de mission.

Enfin, deux EPCI sur trois se sont dotées de moyens humains supplémentaires sur les missions transition écologique, énergétique et PCAET. Arrivées en cours d'année 2021, ces chargées de mission sont de réelles interlocutrices opérationnelles du PETR sur ces questions. En parallèle du travail mené à l'échelle des structures sur les relations partenariales, projet de territoire et convention territoriale, les relations techniques ont pu être davantage stabilisées après que ces recrutements aient eu lieu.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Bilan sous forme d'AFOM

<p>Forces</p> <p>Une animation dédiée</p> <p>Lien direct avec des partenaires institutionnels et financeurs</p> <p>Un ancrage sur le territoire fort</p> <p>Des financements pour des économies d'énergie, via les primes CEE, facilement mobilisable</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Montant des primes CEE qui n'est plus aussi attractif que lors de programmes spécifiques</p>
<p>Opportunités</p> <p>Renforcement des équipes intercommunales sur les questions de transition écologique : une plus-value pour le territoire pour s'engager collectivement</p> <p>Une certaine continuité de la mission actée, via deux programmes : le Plan Avenir Montagne et le CRTE</p> <p>Une continuité de la mission prévue sur d'autres aspects, grâce au projet de COT porté par le PETR et ses EPCI</p>	<p>Menaces</p> <p>Des relations partenariales locales pas encore stabilisées</p> <p>Des techniciens et missions qui évoluent rapidement : source de confusion pour les porteurs de projets et élus locaux</p>

Perspectives

Numéro et titre de l'action	Suite choisie au PETR après la fin de la mission énergie
Action 1 - Mobilisation des primes CEE pour les acteurs du territoire	Action poursuivie via le CRTE porté par le PETR
Action 2 - Prêt de matériel pour la rénovation énergétique	Poursuite de l'action au sein du PETR
Action 3 - Mise en place d'un groupe de travail énergie	Action clôturée
Action 4 - Participation au club Mobilité de l'ANPP	Action clôturée
Action 5 - Mobilisation du territoire pour mettre en place des actions en faveur de la mobilité active	Action clôturée – les EPCI ont pris la compétence mobilité
Action 6 - Participation aux rencontres TEPOS 2021	Action clôturée – le PETR continuera à participer aux événements
Action 7 - Développer un modèle de territoire résilient	Recrutement d'un agent dans le cadre du Plan Avenir Montagne porté par le PETR
Action 8 - Intervention auprès du collège des Garcins - matinée écocitoyens	Action poursuivie dans le cadre du PETR – les supports peuvent être réutilisés
Action 9 - Accompagnement des collectivités vers l'extinction de l'éclairage public	Action poursuivie dans le cadre du Plan Avenir Montagne porté par le PETR
Action 10 - Participation à l'événement national du Jour de la Nuit 2021	Action poursuivie dans le cadre du Plan Avenir Montagne porté par le PETR
Action 11 - Accompagnement des acteurs socio-économiques vers l'extinction de l'éclairage	Action poursuivie dans le cadre du Plan Avenir Montagne porté par le PETR
Action 12 - Accompagner les acteurs du territoire pour mobiliser des financements leurs permettant la mise en œuvre d'actions de sobriété et d'efficacité	Action poursuivie par le PETR, en fonction des projets identifiés (CRTE, Plan Avenir Montagne, COT)
Action 13 - Faciliter et anticiper les changements impliqués par la loi Climat et Résilience	Action clôturée
Action 14 - Rencontre avec les communes du territoire de la communauté de communes du Briançonnais en binôme CCB - PETR	Action poursuivie par le PETR, en fonction des projets identifiés (CRTE, Plan Avenir Montagne, COT)
Action 15 - Retour d'expérience sur l'outil TACCT	Action clôturée
Action 16 - Accompagner les communautés de communes dans une démarche de labellisation Territoire engagé pour la transition CLIMAT AIR ENERGIE	Action poursuivie en lien avec le COT porté par le PETR
Action 17 - Mobilisation des EPCI vers un projet de COT à l'échelle du PETR	Action poursuivie, signature prévue avec l'ADEME été 2022 puis recrutement d'un ETP courant 2022 porté par le PETR

TABLE DES ACTIONS PRESENTÉES

Action 1 - Mobilisation des primes CEE pour les acteurs du territoire	19
Action 2 - Prêt de matériel pour la rénovation énergétique.....	22
Action 3 - Mise en place d'un groupe de travail énergie	25
Action 4 - Participation au club Mobilité de l'ANPP	27
Action 5 - Mobilisation du territoire pour mettre en place des actions en faveur de la mobilité active.....	28
Action 6 - Participation aux rencontres TEPOS 2021	29
Action 7 - Développer un modèle de territoire résilient.....	30
Action 8 - Intervention auprès du collège des Garcins - matinée écocitoyens.....	32
Action 9 - Accompagnement des collectivités vers l'extinction de l'éclairage public.....	33
Action 10 - Participation à l'événement national du Jour de la Nuit 2021	36
Action 11 - Accompagnement des acteurs socio-économiques vers l'extinction de l'éclairage	39
Action 12 - Accompagner les acteurs du territoire pour mobiliser des financements leurs permettant la mise en œuvre d'actions de sobriété et d'efficacité.....	41
Action 13 - Faciliter et anticiper les changements impliqués par la loi Climat et Résilience	43
Action 14 - Rencontre avec les communes du territoire de la communauté de communes du Briançonnais en binôme CCB - PETR.....	44
Action 15 - Retour d'expérience sur l'outil TACCT	45
Action 16 - Accompagner les communautés de communes dans une démarche de labellisation Territoire engagé pour la transition CLIMAT AIR ENERGIE.....	47
Action 17 - Mobilisation des EPCI vers un projet de COT à l'échelle du PETR	49

TABLE DES ANNEXES

- Annexe 1 - Compte rendu du groupe de travail énergie
- Annexe 2 - extraits du rapport d'activité du PETR pour l'année 2020 (2 mois de mission)
- Annexe 3 - Extrait du rapport d'activité 2021
- Annexe 4 - Tableau des fonds drainés par la mission énergie en 18 mois
- Annexe 5 - Articles de presse sur les primes CEE
- Annexe 6 - Tableau bilan des primes CEE mobilisées entre novembre 2020 et avril 2022
- Annexe 7 - Document de communication de prêt de matériel du PETR
- Annexe 8 - Fiches d'utilisation des matériels prêtés par le PETR
- Annexe 9 - Compte rendu des clubs mobilité n°1, n°2 et n°3, pilotés par l'ANPP
- Annexe 10 - Stratégie du territoire du PETR pour "une montagne résiliente"
- Annexe 11 - Plan d'actions "Une montagne résiliente"
- Annexe 12 - Règles du jeu de l'animation "Vers un territoire autonome en énergie"
- Annexe 13 - Cartographie des communes engagées dans une extinction partielle en cours de nuit
- Annexe 14 - Dossier de presse éclairage public
- Annexe 15 - Articles et émissions éclairage public
- Annexe 16 - Premier pas vers l'extinction
- Annexe 17 - Exemple d'affiche personnalisée pour une commune participant au Jour de la Nuit 2021
- Annexe 18 - Cartographie des communes participant au Jour de la Nuit 2021
- Annexe 19 - Document de communication sur l'éclairage à destination des acteurs socio-professionnels
- Annexe 20 - Tableau des fonds drainés par la mission énergie en 18 mois.
- Annexe 21 - Notes décryptage loi Climat&Résilience
- Annexe 22 - Courrier envoyé aux EPCI
- Annexe 23 - Présentation de Cit'Ergie envoyée aux EPCI
- Annexe 24 - compte rendu de réunion COT du 04.03.2022
- Annexe 25 - délibération du PETR en faveur d'un COT



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS